



S'ENGAGER COLLECTIVEMENT POUR UNE SOCIÉTÉ SANS INTIMIDATION

PLAN D'ACTION CONCERTÉ POUR PRÉVENIR ET CONTRER

L'INTIMIDATION ET LA CYBERINTIMIDATION

2020-2025

Rédaction

Direction adjointe – Lutte contre l'intimidation et mandats spéciaux,
ministère de la Famille

Collaboration

Ministères et organismes membres du Comité de travail interministériel sur
l'intimidation :

- Ministère de la Justice;
- Directeur des poursuites criminelles et pénales;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux et Secrétariat aux aînés;
- Ministère de la Sécurité publique;
- Ministère de l'Éducation et Secrétariat à la condition féminine;
- Ministère de l'Enseignement supérieur;
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Secrétariat à la communication gouvernementale, Secrétariat à la jeunesse
et Secrétariat aux affaires autochtones;
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;
- Office des personnes handicapées du Québec.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Direction de l'amélioration des services à la clientèle et de la gestion des plaintes
Ministère de la Famille
600, rue Fullum, 4^e étage
Montréal (Québec) H2K 4S7
Ligne sans frais: 1 855 336-8568

Ce document peut être consulté sur le site Web du ministère de la Famille:
www.intimidation.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de la Famille

ISBN 978-2-550-88666-2 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
DÉFINITION DE L'INTIMIDATION	8
RETOUR SUR LES CONSULTATIONS PUBLIQUES	11
VISION	12
PLAN INCLUSIF ET COLLABORATIF	12
PLAN AXÉ SUR LA PROMOTION DES COMPORTEMENTS POSITIFS ATTENDUS	13
PLAN BASÉ SUR DES ACQUIS SIGNIFICATIFS ET PROPOSANT DES SOLUTIONS DURABLES	13
PLAN ÉLABORÉ DANS LE RESPECT DES BONNES PRATIQUES GOUVERNEMENTALES	13
OBJECTIFS GÉNÉRAUX	14
OBJECTIF 1	14
Sensibiliser la population et promouvoir des comportements positifs pour prévenir et contrer l'intimidation	
OBJECTIF 2	14
Intervenir auprès des personnes qui sont victimes, témoins ou auteurs d'actes d'intimidation	
OBJECTIF 3	15
Soutenir l'action et l'innovation dans les différents milieux	
OBJECTIF 4	15
Améliorer les connaissances et favoriser le transfert de pratiques novatrices	
ORIENTATIONS ET MESURES	15
MESURES CENTRALES	16
ORIENTATION 1	18
Intensifier les actions pour réduire la cyberintimidation	
ORIENTATION 2	21
Assurer un climat sain, sécuritaire et positif pour l'ensemble des jeunes	
ORIENTATION 3	29
Accroître les initiatives pour les personnes en contexte de vulnérabilité	
MESURE DESTINÉE AUX MILIEUX AUTOCHTONES	35
SUIVI ET ÉVALUATION	36
CONCLUSION	37
ANNEXE I	
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE	38
ANNEXE II	
PHÉNOMÈNES CONNEXES À L'INTIMIDATION	41
ANNEXE III	
CADRE LÉGAL APPLICABLE	43
ANNEXE IV	
TABLEAUX SYNTHÈSES	45
RÉFÉRENCES	47

Liste des sigles

AQAIRS	Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives
AQDR	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées
AQLM	Association québécoise du loisir municipal
AQLP	Alliance québécoise du loisir public
ARAQ	Association régionale des aquariophiles de Québec
ASR	Agent de soutien régional ou agente de soutien régionale climat, violence et intimidation
BLCHT	Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie
CEFRIO	Centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations
CQL	Conseil québécois du loisir
DPCP	Directeur des poursuites criminelles et pénales
ENPQ	École nationale de police du Québec
FEEPEQ	Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MEQ	Ministère de l'Éducation
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MFA	Ministère de la Famille
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MJQ	Ministère de la Justice
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
RLSQ	Regroupement loisir et sport du Québec
RQOH	Réseau québécois des OSBL d'habitation
RQRA	Regroupement québécois des résidences pour aînés
RSEQ	Réseau du sport étudiant du Québec
SA	Secrétariat aux aînés
SAA	Secrétariat aux affaires autochtones
SAJ	Secrétariat à la jeunesse
SCF	Secrétariat à la condition féminine
SCG	Secrétariat à la communication gouvernementale
SQ	Sûreté du Québec



MESSAGE DU PREMIER MINISTRE

Bâtir une société sans intimidation est un projet qui concerne tout le monde, peu importe son âge et son milieu. Un tel engagement demande des mesures concrètes comme celles que propose le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025.

Avec cette deuxième mouture, qui repose sur les résultats d'une consultation publique, en particulier auprès des jeunes, nous souhaitons poursuivre le travail entamé dans les dernières années. Nous sommes tous très heureux des améliorations qui ont été observées sur le terrain, mais il faut continuer nos efforts pour le bien des victimes et de leurs proches.

Si nous voulons sensibiliser davantage la population à l'importance d'adopter des attitudes et des comportements bienveillants, tant dans le monde réel que dans le monde virtuel, c'est que trop de personnes encore sont victimes d'intimidation. Ne baissons pas la garde. Beaucoup de personnes blessées ont besoin de nous.

Plus nous serons au fait de ces enjeux, moins il y aura de victimes. Je suis convaincu que notre société tirera d'importants bénéfices d'une plus grande prise de conscience en ce sens.

Le premier ministre du Québec,
François Legault



MESSAGE DU MINISTRE DE LA FAMILLE

Devant un problème de société aussi important que celui de l'intimidation, notre gouvernement a décidé d'agir. Aujourd'hui, je suis fier de présenter aux Québécois et aux Québécoises le nouveau plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et, parce qu'on est en 2021, la cyberintimidation.

Bien que ces dernières années le Québec ait franchi de grands pas en matière de lutte contre l'intimidation, ce phénomène s'est complexifié tant dans le monde réel que dans le monde virtuel. C'est pourquoi notre gouvernement a accordé une attention particulière à la cyberintimidation et aux jeunes afin qu'ils soient mieux accompagnés et outillés pour devenir eux aussi les acteurs clés d'une société plus inclusive et égalitaire.

L'élaboration du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025 est le fruit d'une vaste consultation de la société civile, des partenaires et des acteurs concernés. Il est aussi le résultat d'un travail transpartisan des élus de toutes les formations politiques à l'Assemblée nationale.

Je tiens à remercier chacun et chacune d'entre eux pour sa précieuse collaboration à l'élaboration de ce plan. Merci aussi à tous les intervenants qui, depuis des années, contribuent quotidiennement à notre bienveillance collective.

Les mesures proposées dans ce plan d'action répondent aux préoccupations et aux besoins exprimés lors des consultations. Elles témoignent aussi de stratégies diversifiées visant à créer les meilleures conditions d'un mieux-vivre ensemble.

Plus que jamais, nous avons le devoir d'en faire plus et de faire mieux dans la lutte contre l'intimidation et ses diverses manifestations. Il est de la responsabilité de toutes et de tous de cultiver une société basée sur le respect mutuel.

Dans les prochaines années, j'ai bon espoir que les effets positifs de notre engagement collectif pour une société sans intimidation seront au rendez-vous. Ensemble, nous pouvons améliorer la situation de milliers de personnes aux quatre coins du Québec.

Le ministre de la Famille,
Mathieu Lacombe



MESSAGE DE L'ADJOINTE PARLEMENTAIRE DU MINISTRE DE LA FAMILLE

Le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025 porte la vision de notre gouvernement pour un Québec plus inclusif et respectueux de la dignité de tous et de toutes.

Je suis heureuse d'avoir pris part à la tournée de consultation des organismes déjà engagés dans la lutte contre l'intimidation. Cette expérience enrichissante sur le plan humain a été un laboratoire d'idées pour mieux les soutenir et comprendre davantage leurs réalités et leurs défis. Au cours de cette tournée qui m'a amenée à multiplier les rencontres aux quatre coins du Québec, j'ai également eu l'occasion d'entendre les préoccupations des jeunes au sujet de l'intimidation et de la cyberintimidation.

Ces tournées régionales ainsi que les journées de consultation nationale et de réflexion avec les organisations autochtones auront permis de cibler des enjeux majeurs et surtout des pistes de solution. Les grandes orientations, les objectifs et les mesures de ce plan d'action témoignent d'un souci de créer des environnements et des milieux de vie bienveillants où tous peuvent s'épanouir. Ainsi, c'est le destin de milliers de personnes, surtout des jeunes, que nous pourrons influencer positivement.

Pour la première fois au Québec, un portrait statistique global en matière d'intimidation et de cyberintimidation sera dressé. Aussi, ce plan prévoit une stratégie numérique qui regroupera l'ensemble des informations, des outils de prévention et d'intervention en lien avec ces deux phénomènes.

C'est pour moi un privilège d'avoir contribué à l'élaboration de ce plan d'action avec tous mes collègues de l'Assemblée nationale et les différents intervenants et intervenantes qui travaillent à l'avancement de notre collectivité. Notre union dans cette cause commune est la preuve que chacune et chacun de nous se sent appelé à agir.

Je suis donc très enthousiaste pour les personnes qui, grâce au Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025, pourront évoluer dans des milieux de vie toujours plus sains, respectueux et sécuritaires.

L'adjointe parlementaire du ministre de la Famille,
Stéphanie Lachance

MESSAGES DES GROUPES D'OPPOSITION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Christine Labrie

Députée de Sherbrooke et porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour la famille
Québec solidaire

L'enjeu de la cyberintimidation, notamment celle faite aux femmes prenant la parole en public, me touche personnellement et je souhaite sincèrement que les actions mises en œuvre permettent au Québec de devenir une meilleure société. Si l'intimidation se trouve partout, dans tous les milieux et dans tous les groupes d'âge, nous savons également que les acteurs positifs de la lutte contre l'intimidation sont partout eux aussi. En fait, chacun est concerné par l'amélioration de la situation. Il ne tient qu'à nous d'agir ensemble pour créer un monde meilleur, plus inclusif et plus égalitaire. Je remercie mes collègues ainsi que tous les intervenants et toutes les intervenantes du milieu pour leur travail si important. Ensemble, faisons du respect la base de nos actions futures.



Enrico Ciccone

Député de Marquette et porte-parole de l'opposition officielle en matière de lutte contre l'intimidation
Parti libéral du Québec

Nous avons tous et toutes un rôle à jouer dans la lutte contre l'intimidation. C'est justement sur la base de ce sens des responsabilités que j'ai participé à l'élaboration du second plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation du gouvernement du Québec. On le sait, l'intimidation se trouve partout, touchant les personnes jeunes comme les plus âgées, et peut se répandre dans toutes les sphères de notre vie : au travail, à l'école, dans le cyberspace, ou encore dans les lieux où se pratiquent nos activités sportives.

Le combat contre l'intimidation ne sera jamais totalement gagné, c'est pourquoi nous devons rester vigilants et à l'écoute. Nous devons continuer de travailler ensemble, afin que nous puissions vivre dans un Québec harmonieux et respectueux de tous.



Véronique Hivon

Députée de Joliette et porte-parole du troisième groupe d'opposition pour la famille
Parti Québécois

L'intimidation n'a pas sa place dans une société juste et respectueuse de nos différences. C'est pourquoi nous ne devons ménager aucun effort pour y mettre fin. Chacun de nos gestes individuels et collectifs peut y contribuer.

Je suis heureuse de joindre ma voix à celle de mes collègues et à celle de toutes les personnes qui se sont fait entendre dans l'élaboration de ce plan d'action. Il permettra, nous l'espérons sincèrement, de léguer un Québec où tous et toutes pourront s'épanouir pleinement.

INTRODUCTION

À la suite du lancement du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 *Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée*¹, plusieurs gestes ont été posés pour lutter contre l'intimidation, comme en témoigne le bilan de ce plan².

Toutefois, bien que la population soit consciente du phénomène de l'intimidation, celui-ci demeure préoccupant, chez les jeunes comme chez les moins jeunes. En 2016-2017, selon les données de l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire, 32 % des élèves du secondaire avaient été l'objet d'au moins un geste d'intimidation à l'école ou sur le chemin de l'école, alors que 6 % avaient été victimes de cyberintimidation³.

À l'automne 2019 et à l'hiver 2020, le gouvernement du Québec a mené une vaste consultation publique sur le phénomène de l'intimidation (consultation en ligne, tournée de consultation régionale, journée de consultation des organismes nationaux partenaires et journée de réflexion avec les organisations autochtones). Cette consultation publique est venue mettre en lumière la nécessité de poursuivre les efforts pour prévenir et contrer l'intimidation, un enjeu qui, pour la population et les organismes, demeure d'actualité⁴.

Les conséquences de l'intimidation peuvent être sérieuses. Ainsi, il importe que des actions concrètes et pertinentes soient mises en place pour promouvoir et défendre des rapports sociaux civiques, inclusifs et égalitaires, tant dans le monde réel que dans le cyberspace. C'est ce que permettra le présent plan d'action. Le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025 *S'engager collectivement pour une société sans intimidation*, qui couvre une période de 5 ans, comporte 26 mesures qui seront mises en œuvre pour intensifier l'action gouvernementale en matière de lutte contre l'intimidation. Le gouvernement a accordé 20 M\$ pour la mise en œuvre du Plan d'action, auxquels viennent s'ajouter 9,6 M\$ à même les budgets réguliers des ministères et organismes responsables de sa réalisation.

.....

**Dans le présent document,
à moins d'indication contraire,
le terme *intimidation* désigne
aussi la cyberintimidation.**

.....

Comme le plan d'action précédent, ce nouveau plan d'action est le fruit d'une démarche non partisane, à laquelle ont participé tous les groupes parlementaires de l'Assemblée nationale, et d'une collaboration étroite entre plusieurs ministères et organismes. Il s'adresse à toute personne, sans égard à l'âge, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, à l'origine ethnoculturelle ou nationale, à l'apparence physique, à la condition économique, à la présence d'un trouble du spectre de l'autisme, d'un trouble mental ou d'une incapacité motrice, intellectuelle, langagière, visuelle, auditive ou autre.

Par ce nouveau plan d'action, le gouvernement propose des actions aux effets positifs et durables pour toute la population. L'atteinte des objectifs poursuivis repose sur la mobilisation de l'ensemble des actrices et acteurs concernés des secteurs public, scolaire et communautaire ainsi que sur la mise en place de mesures de suivi et d'évaluation des résultats. Il s'agit d'un défi de taille, mais prioritaire pour le gouvernement.

DÉFINITION DE L'INTIMIDATION

Tout comme le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018, le Plan d'action 2020-2025 s'appuie sur la définition de l'intimidation qui est donnée dans la Loi sur l'instruction publique, soit « tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser⁵ ».

Bien que cette définition fasse encore aujourd'hui généralement consensus dans la communauté, un regard élargi doit être porté sur les manifestations des éléments-clés qui composent l'intimidation. Ces éléments sont présentés dans la figure à la page suivante. Il s'agit du contexte (inégalité des rapports de force), de la nature (geste généralement délibéré et répétitif) ainsi que des conséquences pour la personne ciblée. Chaque situation doit être évaluée de façon distincte avant de conclure à une situation d'intimidation.

L'annexe I présente plus d'information sur l'intimidation, dont des exemples, une liste de ses conséquences ainsi que les facteurs de risque, de protection et de prévention, alors que l'annexe II présente les phénomènes connexes à l'intimidation. Le cadre légal applicable dans les situations les plus graves d'intimidation est décrit à l'annexe III.

.....

Conflit et intimidation : quelle est la différence? Un conflit est un désaccord ou une différence d'opinions ou d'intérêts entre deux personnes. Contrairement à l'intimidation, le conflit n'implique pas toujours un rapport de force et se règle par la négociation ou la médiation. Il n'en résulte aucune victime, même si les deux personnes peuvent se sentir perdantes. Les personnes se sentent libres de donner leur version des faits. C'est le caractère inégal et ses conséquences sur l'une des personnes qui caractérisent l'intimidation.

.....

MANIFESTATIONS DES ÉLÉMENTS-CLÉS DE L'INTIMIDATION

Intimidation

Physique

Faire trébucher, contraindre, frapper, etc.

Verbale

Insulter, menacer, ridiculiser, etc.

Sociale

Propager des rumeurs, isoler, exclure, etc.

Matérielle

Détruire, vandaliser, s'approprier le bien d'autrui – y compris, par exemple, des images dans le cyberspace, etc.

Cyberintimidation

Actes d'intimidation commis dans le cyberspace (médias sociaux, messages textes, courriels, blogues, sites Web, etc.)

Éléments-clés

Inégalité des rapports de force pouvant notamment s'exprimer par :

- une supériorité en nombre de personnes
- une supériorité fondée sur l'âge
- une plus grande force physique
- une situation d'autorité
- une différence sur le plan des aptitudes et des attitudes



Geste généralement délibéré ayant pour intention de nuire ou de faire du mal



Caractère répétitif pouvant se révéler par :

- un geste posé à plusieurs reprises par une même personne
- un geste posé par plusieurs personnes différentes : même si chaque personne n'a commis le geste qu'une seule fois, la somme constitue une répétition



Conséquences néfastes chez la personne ciblée pouvant se traduire par des sentiments de :

- détresse
- humiliation
- insécurité
- atteinte à la vie privée

Nuances

D'intensité variable, l'inégalité des rapports de force n'est pas toujours apparente.
Un rapport de force peut être créé par la volonté de gagner du pouvoir aux dépens de l'autre, par exemple par le caractère menaçant de certains gestes.

Dans certaines situations, les gestes peuvent être involontaires et être sans anticipation des effets sur l'autre, par exemple des jeunes qui ne mesurent pas leurs actes par manque de maturité ou des personnes qui présentent certaines pathologies.

Selon le contexte, certains gestes uniques objectivement graves peuvent aussi être associés à des actes d'intimidation sans présenter un caractère répétitif (ex. : voies de fait causant des lésions, voies de fait armées ou menaces de mort).

Des conséquences néfastes peuvent aussi être observées chez les autres personnes touchées (entourage, témoin, personne qui commet l'acte d'intimidation).
Également, les mêmes gestes peuvent ne pas être considérés comme de l'intimidation si la personne ciblée ne se sent pas affectée.

Chaque situation doit être évaluée de façon distincte avant de conclure à une situation d'intimidation.

Alors que le numérique occupe une place de plus en plus importante et que l'utilisation des médias sociaux est largement répandue, le présent plan d'action est particulièrement axé sur la cyberintimidation. Selon les données de l'Enquête sociale générale de 2014, environ 9% des personnes de 15 à 34 ans avaient vécu au moins une forme d'intimidation sur Internet entre 2009 et 2014⁶.

Selon une enquête du Centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations (CEFRIO) parue en 2018⁷, les médias sociaux ont vu leur cote de popularité augmenter auprès de la population adulte québécoise. En effet, les Québécoises et Québécois adultes étaient beaucoup plus nombreux à utiliser les réseaux sociaux, les proportions étant de 98% chez les 18 à 24 ans, de 94% chez les 25 à 34 ans et de 96% chez les 35 à 44 ans. L'usage quotidien était lui aussi en hausse, alors que 65% de la population adulte québécoise se connectaient au moins 1 fois par jour aux réseaux sociaux, ce qui représente une progression de 13 points de pourcentage comparativement à 2016. Facebook et YouTube étaient relativement plus populaires chez les 18 à 44 ans, tandis qu'Instagram intéressait plus particulièrement les jeunes adultes de 18 à 24 ans (62%), tout comme Snapchat (69%) et Twitter (23%).

Selon une autre enquête menée par le CEFRIO, la présence sur Internet des jeunes de 6 à 17 ans était aussi importante, 57% des 6 à 17 ans possédant, en 2019, une adresse courriel ou une page de profil personnel sur un réseau social comme Facebook ou Instagram⁸. Selon cette même enquête, 49% des jeunes de 6 à 12 ans et 75% des jeunes de 13 à 17 ans faisaient usage du téléphone intelligent. La forte popularité des plateformes Snapchat et Instagram auprès des élèves du secondaire du Québec est d'ailleurs ressortie durant la tournée régionale de consultation effectuée à l'automne 2019 auprès d'élèves du secondaire. Enfin, selon une étude parue en 2019 et réalisée auprès de 500 jeunes ayant fait l'objet d'un suivi pendant 8 ans, les adolescents et adolescentes de 13 ans consacraient en moyenne entre 30 et 60 minutes chaque jour aux réseaux sociaux. Ce temps augmentait progressivement au fil des ans pour atteindre 2,6 heures par jour à l'aube de l'âge adulte⁹.

Les comportements associés à la cyberintimidation se manifestent dans le cyberespace, un environnement dans lequel les rapports à l'espace et au temps sont différents. L'univers de possibilités qu'offre le numérique, notamment un auditoire presque illimité et des interactions spontanées en temps réel, influe sur les relations interpersonnelles. De plus, l'impression d'anonymat et l'impulsivité peuvent conduire à une utilisation inadéquate du numérique et engendrer la cyberintimidation. En effet, l'anonymat peut dans certains cas faire naître un sentiment de force chez la personne qui pose les gestes de cyberintimidation¹⁰. L'inégalité des rapports de force peut aussi reposer sur le fait d'avoir de meilleures connaissances de l'informatique pour la personne qui commet les actes de cyberintimidation ou de ne pas avoir de moyens de se défendre pour la victime¹⁰.

Comme les autres formes d'intimidation, la cyberintimidation ne résulte pas toujours d'une intention nuisible, malveillante ou délibérée, mais peut entraîner des effets imprévisibles que les personnes en cause n'auront pas la capacité de gérer. En effet, dans le cyberespace, un seul acte peut être relayé indéfiniment, multiplié instantanément de façon exponentielle, et ce, dans un environnement accessible à un nombre extraordinairement élevé de personnes. Il devient alors difficile de se défendre pour la victime.

RETOUR SUR LES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Animé par la volonté d'être à l'écoute de la population, le gouvernement du Québec a réalisé, à l'automne 2019 et à l'hiver 2020, une vaste consultation publique sur le phénomène de l'intimidation. Une consultation en ligne, à laquelle ont participé 3 120 personnes, a été menée. Aussi, plus de 700 jeunes et près d'une centaine d'organismes de 11 régions administratives ont été rencontrés et ont discuté des enjeux inhérents au phénomène de l'intimidation et des actions à mener pour y faire face. Une journée de consultation avec les partenaires nationaux (22 octobre 2019), à laquelle ont participé 46 organismes, et une journée de réflexion avec 29 représentants et représentantes des 11 nations autochtones (11 février 2020) ont également eu lieu à Québec. Un résumé de ces consultations publiques a été publié⁴.

Par ces consultations publiques, le gouvernement visait à :

- cibler des initiatives à mettre en œuvre à court et à moyen termes pour mieux prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation;
- explorer des pistes d'amélioration pour l'intervention auprès des personnes posant des actes d'intimidation ou de cyberintimidation, mais aussi auprès des témoins et des victimes de tels actes;
- poursuivre la mobilisation des différents milieux pour créer une société bienveillante et ouverte aux différences.

.....

L'intimidation étant avant tout un problème relationnel, les solutions reposent sur le développement de relations saines et positives.

.....

Au cours des consultations, plusieurs éléments ont été soulevés, dont :

- l'importance d'aborder la problématique de l'intimidation sous l'angle de la prévention, par une approche éducative et non moralisatrice;
- la nécessité d'encourager la population à adopter des comportements bienveillants et empreints d'ouverture à la richesse de la diversité;
- L'importance d'enseigner l'utilisation responsable des médias sociaux;
- La nécessité de présenter, en un seul endroit, de l'information sur l'intimidation ainsi que des outils pouvant orienter les pratiques de prévention et d'intervention auprès des différentes clientèles;
- le besoin de faciliter les échanges entre les intervenants et intervenantes ainsi que le besoin d'orienter les personnes qui sont victimes, témoins ou auteures d'actes d'intimidation vers des ressources d'aide pour assurer un suivi approprié.

VISION

Sur la base des constats qui se sont dégagés des consultations publiques qu'il a menées et de sa volonté d'enrayer le phénomène de l'intimidation, le gouvernement s'est donné la vision suivante pour les cinq prochaines années :

Faire du Québec un endroit où l'intimidation n'est pas acceptée et où les comportements bienveillants sont valorisés.

Pour élaborer le Plan d'action, le gouvernement s'est appuyé sur les principes directeurs suivants :

- Élaborer un plan inclusif et collaboratif, où la responsabilité de la lutte contre l'intimidation est partagée entre le gouvernement du Québec, les acteurs et actrices des différents milieux ainsi que l'ensemble de la population;
- Élaborer un plan axé sur la promotion des comportements positifs attendus;
- Élaborer un plan basé sur des acquis significatifs et proposant des solutions durables;
- Élaborer un plan dans le respect des bonnes pratiques gouvernementales.

PLAN INCLUSIF ET COLLABORATIF

Les mesures du Plan d'action témoignent de la volonté du gouvernement de répondre à une diversité de réalités et de clientèles. Le Plan d'action vise toute la population du Québec et concerne chaque personne, sans égard à l'âge, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, à l'origine ethnoculturelle ou nationale, à l'apparence physique, à la condition économique, à la présence d'un trouble du spectre de l'autisme, d'un trouble mental ou d'une incapacité motrice, intellectuelle, langagière, visuelle, auditive ou autre.

Les situations d'intimidation peuvent être observées dans tous les milieux de vie. Ainsi, toute la société doit collaborer à la création d'environnements bienveillants afin que chaque personne puisse s'épanouir et évoluer en sécurité. Les employés et employées, les dirigeants et dirigeantes, les syndicats, les intervenants et intervenantes, l'ensemble des acteurs et actrices du milieu sportif, les jeunes, les parents, les proches, les organismes présents dans les différents milieux de vie autant que le gouvernement doivent s'engager dans la lutte contre l'intimidation.

Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022

En juin 2017, le gouvernement du Québec lançait, sous la coordination du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022. Ce plan instaure une nouvelle manière d'intervenir en intégrant de façon continue les mesures qui s'adressent aux personnes autochtones. Ainsi, la mesure pour prévenir et contrer l'intimidation au sein des milieux autochtones y est incluse.

PLAN AXÉ SUR LA PROMOTION DES COMPORTEMENTS POSITIFS ATTENDUS

L'importance de promouvoir les comportements positifs attendus de la part de la population et des élus et élues a été mentionnée à plusieurs reprises lors des consultations publiques tenues à l'automne 2019 et à l'hiver 2020. L'apprentissage de ces comportements repose souvent sur les valeurs transmises aux enfants. C'est pourquoi, dans le Plan d'action, le gouvernement mise sur une approche éducative basée sur les apprentissages socioémotionnels tels que la gestion de la colère, l'empathie, la confiance en soi, le développement de comportements égalitaires et l'ouverture à la richesse de la diversité.

PLAN BASÉ SUR DES ACQUIS SIGNIFICATIFS ET PROPOSANT DES SOLUTIONS DURABLES

De nombreuses actions ont été menées au cours des dernières années en matière de lutte contre l'intimidation, comme en témoigne le bilan du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018. Plusieurs organisations ont su mettre en place dans leur milieu des mesures axées sur le vivre-ensemble, notamment par l'intermédiaire du programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation. Ces initiatives ont guidé l'élaboration du Plan d'action.

PLAN ÉLABORÉ DANS LE RESPECT DES BONNES PRATIQUES GOUVERNEMENTALES

Conformément à la Loi sur l'administration publique, le Plan d'action sera assorti d'un cadre d'évaluation ainsi que d'un cadre de suivi et d'évaluation préliminaire répondant aux exigences formulées par le Conseil du trésor. Il sera ainsi possible de suivre la réalisation du Plan d'action et d'évaluer ses effets.

Par ailleurs, tout au long de l'élaboration du Plan d'action, l'analyse différenciée selon les sexes a été considérée. Cette approche, qui favorise l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes, a été prise en compte lors de l'élaboration des mesures lorsque des données différenciées selon les sexes

étaient disponibles. La mesure consistant à informer la population sur les conséquences de l'hostilité en ligne visant les femmes, notamment celles qui prennent la parole dans l'espace public, en témoigne. Une attention particulière sera aussi accordée à la collecte de ces données lors de l'évaluation du Plan d'action.

De plus, le Plan d'action est cohérent avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. En effet, le Plan d'action s'appuie sur les principes suivants de la Loi sur le développement durable :

- participation et engagement, par l'intermédiaire des consultations publiques tenues à l'automne 2019 et à l'hiver 2020 ainsi que par la participation des ministères et organismes à la réalisation des mesures présentées;
- solidarité sociale, par le fait qu'il s'adresse à toutes les personnes, sans égard à l'âge, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, à l'origine ethnoculturelle ou nationale, à l'apparence physique, à la condition économique, à la présence d'un trouble du spectre de l'autisme, d'un trouble mental ou d'une incapacité motrice, intellectuelle, langagière, visuelle, auditive ou autre;
- accès au savoir, par des mesures de soutien à la recherche, de transfert de connaissances, de diffusion d'information, de partage d'outils d'intervention et d'orientation vers des ressources spécialisées dans le domaine;
- santé et qualité de vie, par la mise en place de milieux sécuritaires et la diminution des atteintes à la santé des personnes, qui ont droit à une vie saine et productive;
- subsidiarité, par des mesures de soutien aux intervenants et intervenantes qui sont près des clientèles visées et des centres de décision;
- partenariat et coopération intergouvernementale, par une mesure réservée aux Premières Nations et à la population inuite;
- efficacité économique, par la réalisation d'un portrait statistique global du phénomène de l'intimidation qui permettra d'ajuster des programmes, des mesures ou des politiques, en plus de servir de base de référence pour les interventions futures.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Quatre objectifs sont poursuivis dans le Plan d'action.

OBJECTIF 1

Sensibiliser la population et promouvoir des comportements positifs pour prévenir et contrer l'intimidation

Pour prévenir l'intimidation, il importe de sensibiliser les jeunes et les moins jeunes au phénomène, à ses causes et à ses conséquences. Une meilleure compréhension collective favorisera une conduite citoyenne plus responsable et un climat positif au sein de la communauté. Il importe de soutenir chaque personne et de lui fournir les outils pour adopter des comportements prosociaux. Il est aussi important de reconnaître les actions exemplaires des individus pour inciter l'ensemble des acteurs et actrices à s'engager dans la lutte contre l'intimidation.

OBJECTIF 2

Intervenir auprès des personnes qui sont victimes, témoins ou auteurs d'actes d'intimidation

Toute personne touchée par un acte d'intimidation, qu'elle soit victime, témoin ou auteure de cet acte, a le droit à un soutien et à une intervention personnalisés. L'accès aux différentes ressources d'aide est un enjeu important, et il importe de faire connaître l'offre de services existante pour mieux répondre aux besoins des différentes clientèles. Une intervention éducative et positive basée sur une approche non moralisatrice permettra d'aider les individus à faire face à des situations inadéquates. Aussi, certaines pratiques sont à revoir pour faciliter une prise en charge rapide de situations particulières, dont celles qui sont liées aux demandes répétées d'images à caractère intime.

La personne qui est témoin d'une situation d'intimidation peut jouer un rôle-clé pour briser cette dynamique. Ainsi, cette personne se doit d'être conscientisée pour être en mesure de signaler les situations d'intimidation et de ne pas encourager des comportements pernicioeux. Comme les situations d'intimidation se produisent en présence de témoins dans la plupart des cas, le rôle des témoins doit être mis en valeur. Comme le montrent les études, lorsque des témoins interviennent, la majorité des situations d'intimidation cessent en moins de 10 secondes. Cependant, l'inactivité et le manque de réaction des témoins peuvent renforcer les différentes conduites des auteurs et auteures d'actes d'intimidation. La valorisation du pouvoir d'agir des témoins en matière de signalement permettra ainsi une diminution du phénomène.

OBJECTIF 3

Soutenir l'action et l'innovation dans les différents milieux

La création de conditions favorables à l'épanouissement et à la sécurité des communautés est déterminante dans la lutte contre l'intimidation. Cette responsabilité, partagée entre les instances gouvernementales, les organismes ainsi que la population, favorise la construction d'une société bienveillante, ouverte et riche de sa diversité. La participation de différents groupes à l'élaboration de pratiques novatrices permet d'adapter les interventions aux besoins réels des milieux, ce qui contribue au bien-être de toute la population.

OBJECTIF 4

Améliorer les connaissances et favoriser le transfert de pratiques novatrices

L'amélioration des connaissances pour prévenir et contrer l'intimidation repose notamment sur la recherche. La recherche permettra de réaliser un portrait statistique global du phénomène de même que de définir les besoins particuliers des différentes clientèles et d'adapter les pratiques pour la création d'environnements sécuritaires et respectueux de la diversité. Le partage d'initiatives réussies et l'échange d'expertise entre les différents milieux sont souhaitables pour mobiliser la communauté dans la lutte contre l'intimidation.

ORIENTATIONS ET MESURES

Le Plan d'action comporte **26 mesures**, soit :

- **2 mesures centrales** par leur caractère structurant et leur rôle novateur en matière de diffusion et d'acquisition des connaissances;
- **23 mesures** regroupées selon 3 orientations :
 - intensifier les actions pour réduire la cyberintimidation,
 - assurer un climat sain, sécuritaire et positif pour l'ensemble des jeunes,
 - accroître les initiatives pour les personnes en contexte de vulnérabilité;
- **1 mesure** destinée aux **milieux autochtones**.

MESURES CENTRALES



Au cours des dernières années, de nombreux ministères, ainsi que des organismes et des intervenants et intervenantes, ont mené des actions et créé des outils pour prévenir les situations d'intimidation et de cyberintimidation. En effet, dans le cadre du programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation, 255 projets ont été soutenus entre 2016 et 2020. Afin de faire connaître ces divers outils, la création d'un lieu commun est nécessaire. Il importe aussi que la population et les organisations aient accès à une multitude de renseignements sur les phénomènes de l'intimidation et de la cyberintimidation ainsi qu'aux ressources d'aide existantes.

De plus, l'absence d'un portrait statistique de l'intimidation au sein de l'ensemble de la population québécoise enjoint au gouvernement de se donner, pour les interventions futures, un portrait fiable de ce phénomène, les informations actuelles portant essentiellement sur les jeunes. Bien que le ministère de la Famille (MFA) ait mené une consultation en ligne sur l'intimidation à l'automne 2019, tant auprès des jeunes qu'auprès des adultes, les résultats obtenus ne peuvent être extrapolés à l'échelle provinciale.

Les deux mesures centrales fourniront des bases solides en matière de diffusion et d'acquisition des connaissances pour agir aujourd'hui et mieux intervenir demain. Le MFA y consacra une somme de 4,0 M\$^a.

MESURES DÉTAILLÉES

- 1. Adopter une stratégie de communication numérique dans le but de regrouper au même endroit de l'information sur l'intimidation et la cyberintimidation, de proposer des outils de prévention et d'intervention auprès de différentes clientèles ainsi que de faciliter les échanges entre les intervenants et intervenantes de même que l'orientation vers des ressources d'aide ▲***

Cette mesure constitue la réponse à un besoin maintes fois exprimé lors des consultations publiques. Par cette mesure, on vise à présenter, en un seul endroit, de l'information sur les phénomènes de l'intimidation et de la cyberintimidation (ex. : données de recherche, contenu interactif et vidéos) ainsi qu'à proposer des outils pour orienter les pratiques de prévention et d'intervention auprès de différentes clientèles : population en général, jeunes, parents, personnes âgées, personnes de la diversité sexuelle ou de genre, personnes handicapées, personnes immigrantes et minorités ethnoculturelles, intervenants et intervenantes, organismes, chercheurs et chercheuses, etc. Cette mesure viendra aussi faciliter les échanges entre les intervenants et intervenantes ainsi que l'orientation vers des ressources d'aide pour assurer un suivi approprié auprès des personnes qui sont victimes, témoins ou auteures d'actes d'intimidation.

Responsabilité : MFA

Collaboration : Membres du Comité de travail interministériel sur l'intimidation

Budget : 2,4 M\$

a Les sommes associées à chacune des mesures couvrent la durée totale du Plan d'action et sont constituées de crédits accordés à la mise en œuvre de ce dernier ainsi que d'autres sommes autofinancées par les ministères et organismes concernés.

2. Réaliser un portrait statistique global de l'intimidation et de la cyberintimidation au Québec pour faire progresser les connaissances ▲

Afin d'obtenir le portrait le plus juste possible de la situation de l'intimidation au Québec, le MFA entend mener, en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), une enquête pour obtenir des données probantes sur le phénomène de l'intimidation à l'échelle de la province. Les connaissances qui seront acquises grâce au portrait aideront les instances québécoises dans la mise en place et l'ajustement de mesures, de programmes et de politiques visant à prévenir et à réduire les actes d'intimidation. Le portrait servira aussi de référence pour mesurer l'évolution du phénomène au fil du temps.

Responsabilité : MFA

Collaboration : ISQ

Budget : 1,6 M\$

TOTAL DES MESURES CENTRALES

4,0 M\$

* Les mesures suivies d'un ▲ sont nouvelles.

Les mesures **en gras** constituent des mesures phares : elles se démarquent par leur caractère novateur ou par leurs effets significatifs potentiels sur les phénomènes de l'intimidation et de la cyberintimidation.

ORIENTATION 1

Intensifier les actions pour réduire la cyberintimidation



Depuis les dernières années, la popularité des réseaux sociaux ne cesse de croître. D'une part, ces lieux de rencontres virtuelles offrent à l'utilisateur ou à l'utilisatrice de plus en plus de possibilités de se mettre en scène publiquement. Cette caractéristique des réseaux sociaux trouve une forte résonance auprès des adolescentes et adolescents, car ceux-ci accordent souvent beaucoup d'importance à leur image parce qu'il s'agit souvent d'une condition essentielle à leur inclusion sociale. Cette importance accordée à l'image projetée en ligne devient, en contexte d'intimidation, une vulnérabilité ainsi qu'un facteur d'aggravation des effets néfastes chez les victimes.

D'autre part, les médias sociaux offrent paradoxalement des possibilités d'anonymat (par l'utilisation de faux profil, par exemple) et une certaine distanciation par rapport aux sentiments et réactions engendrés par les interventions en ligne. Contrairement aux interactions qui se déroulent en personne, celles qui ont lieu dans le cyberspace n'offrent souvent pas aux protagonistes la possibilité de voir la détresse, la peine, la honte que causent leurs propos. Cette caractéristique peut contribuer à la réalisation d'actes d'intimidation en raison du sentiment d'impunité qu'elle peut engendrer.

Les incidents de partage non consensuel d'images intimes chez les jeunes, qui ont fait l'objet d'une importante couverture médiatique au cours des dernières années, militent également en faveur d'une intervention. Étant donné les conséquences graves que peuvent entraîner ces incidents, la prévention par la sensibilisation des adolescents et adolescentes ainsi que des jeunes adultes aux enjeux potentiels, dont les enjeux légaux, de l'envoi d'un sexto ou d'une photo intime, des demandes insistantes pour les obtenir et du partage non consensuel de ceux-ci, apparaît comme une solution de choix. De même, on peut penser qu'une meilleure connaissance des notions de consentement et de respect de la vie privée pourra entraîner un effet positif sur les choix des jeunes et sur la dénonciation des gestes répréhensibles par les victimes.

Néanmoins, lorsque des cas d'échange non consensuel d'images intimes surviennent, une intervention est nécessaire pour limiter la propagation des photographies et mettre fin à la situation. La mise en place d'un modèle d'intervention éprouvé pourra amener les acteurs et actrices des milieux scolaire, policier et judiciaire à agir rapidement en concertation et de manière uniforme. La réduction de la durée du traitement judiciaire des cas et la réduction corollaire de la médiatisation qui en découle permettront assurément d'en limiter les effets préjudiciables à la fois pour la victime et pour le contrevenant ou la contrevenante d'âge mineur.

Des cas rapportés d'hostilité en ligne dont sont victimes les femmes qui prennent la parole dans les médias viennent également démontrer l'importance d'informer la population sur l'utilisation éthique et responsable du numérique pour favoriser un climat de bienveillance dans le cyberspace. La collaboration et le partenariat de tous les milieux seront requis pour y arriver.

Enfin, les caractéristiques des personnes âgées qui subissent des situations de cyberintimidation demeurent méconnues, d'où l'intérêt d'étudier les facteurs de risque, de protection et de prévention chez celles-ci.



Objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Informer la population sur l'utilisation responsable du numérique;
- Prendre en charge rapidement les cas de partage non consensuel d'images intimes pour limiter la victimisation et les conséquences sur les contrevenants et contrevenantes d'âge mineur;
- Intervenir de façon éthique auprès des victimes et des auteurs et auteures de demandes répétées et de partage non consensuel d'images à caractère sexuel ou intime.

Mesures

Pour intensifier les actions en matière de cyberintimidation, les mesures qui suivent sont prévues.

MESURES DÉTAILLÉES

3. Soutenir la mise en place d'un modèle d'intervention concertée entre les milieux policier, judiciaire et scolaire en cas de cyberintimidation découlant d'incidents de partage non consensuel de photos intimes (SEXTO) ▲*

La mise en place à l'échelle provinciale d'un modèle d'intervention concertée en milieu scolaire favorisera une prise en charge rapide des cas de partage non consensuel d'images intimes et viendra limiter les conséquences sur l'ensemble des élèves que touche l'incident. Une collaboration accrue et accélérée entre les corps de police, les intervenants et intervenantes scolaires ainsi que le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) assurera le succès des interventions, qu'il s'agisse de limiter la diffusion des images, de soutenir la victime, de prévenir d'autres incidents similaires ou de prendre les mesures qui s'imposent à l'égard des contrevenants et contrevenantes d'âge mineur, et permettra d'éviter les préjudices associés à un long traitement judiciaire et à la médiatisation qui en découle.

Responsabilité : Ministère de la Sécurité publique (MSP)

Collaboration : DPCP, ministère de l'Éducation (MEQ), ministère de la Justice (MJQ), Secrétariat à la condition féminine (SCF), École nationale de police du Québec (ENPQ), Service de police de la Ville de Saint-Jérôme, Sûreté du Québec (SQ), représentants et représentantes des services de police municipaux

Budget : 1,5 M\$

4. Informer la population sur les conséquences de l'hostilité en ligne visant les femmes, notamment celles qui prennent la parole dans l'espace public, et sur les recours légaux possibles pour les victimes ▲◆

La diffusion d'information sur la problématique de l'hostilité en ligne visant les femmes, sur les conséquences réelles de cette hostilité pour les victimes de même que sur les recours légaux pouvant être intentés lors de ces situations, permettra de renverser la banalisation des propos vexatoires et de l'intimidation en ligne. Cette mesure prévoit également la promotion des bonnes pratiques de réception des plaintes auprès des corps policiers et l'évaluation du cadre juridique actuel en matière d'intimidation en ligne.

Responsabilité : SCF

Collaboration : Conseil du statut de la femme, ministère de l'Enseignement supérieur (MES), MJQ, MSP, DPCP

Budget : 350 k\$

5. Prévenir les situations de demandes répétées et de partage non consensuel d'images à caractère sexuel ou intime chez les jeunes de 11 à 24 ans et intervenir de façon éthique dans ces situations ▲

Des activités de prévention dans les établissements d'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire seront réalisées, et une formation afin de préserver la dignité des personnes concernées sera offerte aux intervenants et intervenantes. Le traitement à privilégier pour la problématique du partage non consensuel d'images intimes permettra de diminuer la pression vécue par les victimes.

Responsabilité : MEQ, MES

Collaboration : MSP, Secrétariat à la jeunesse (SAJ), SCF, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), MJQ, DPCP

Budget : 375 k\$

6. Étudier les facteurs de risque, de protection et de prévention pour mieux prévenir la cyberintimidation auprès des personnes âgées ▲ ◆

Les facteurs de la cyberintimidation auprès des personnes âgées seront étudiés à l'aide de la recherche récente dans ce domaine. L'information recueillie sera ensuite diffusée, notamment par un webinaire.

Responsabilité : MSSS

Collaboration : –

Budget : 275 k\$

TOTAL DES MESURES DE L'ORIENTATION 1

2,5 M\$

* Les mesures suivies d'un ▲ sont nouvelles.

Les mesures suivies d'un ◆ sont en lien avec la mesure 1.

Les mesures **en gras** constituent des mesures phares : elles se démarquent par leur caractère novateur ou par leurs effets significatifs potentiels sur les phénomènes de l'intimidation et de la cyberintimidation.

ORIENTATION 2



Assurer un climat sain, sécuritaire et positif pour l'ensemble des jeunes

Milieu scolaire

L'intimidation fait partie des possibles agressions que peut subir un ou une élève au cours de son parcours scolaire. Les lieux où se produisent les gestes d'intimidation peuvent varier selon l'âge des jeunes. Selon le portrait de la violence dans les établissements d'enseignement du Québec, les agressions qui se produisent à l'enseignement primaire ont principalement lieu sur le terrain de l'école, dans le quartier, au gymnase ou sur le chemin de l'école, alors que celles qui se produisent à l'enseignement secondaire ont principalement lieu dans la salle des casiers, dans les corridors, sur le terrain de l'école ou dans le quartier¹¹. Plus précisément, en 2016-2017, selon les données de l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du

secondaire, la violence touchait près du tiers des élèves du secondaire: 32% avaient été victimes d'au moins un geste d'intimidation à l'école ou sur le chemin de l'école durant l'année scolaire, et 6% avaient été victimes de cyberintimidation. Les garçons étaient, en proportion, plus nombreux à se dire victimes d'intimidation à l'école ou sur le chemin de l'école (36% des garçons comparativement à 28% des filles), alors que les filles se disaient davantage victimes de cyberintimidation (9% des filles comparativement à 3,5% des garçons)¹².



Les conséquences de l'intimidation et de la cyber-intimidation pouvant être graves (ex. : dépression, anxiété, automutilation, problèmes de concentration en classe, troubles du sommeil, problèmes de poids, décrochage scolaire), il apparaît important de poursuivre les efforts de prévention. Bien que chaque établissement scolaire dispose d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence, il importe aussi, en vue de créer et de maintenir un climat scolaire sain, sécuritaire et positif, de miser sur des interventions centrées sur les apprentissages socioémotionnels des élèves (gestion des émotions et du stress, relations interpersonnelles, résolution de conflit) et sur l'offre de formations actualisées au personnel, aux intervenants et aux intervenantes scolaires ainsi qu'aux futurs enseignants et enseignantes. Avec l'avènement des technologies et la rapidité à laquelle celles-ci évoluent, les enseignants et enseignantes en poste qui accompagnent les jeunes à devenir des citoyens et citoyennes responsables à l'ère du numérique doivent être formés. Comme il a été mentionné précédemment, l'utilisation des appareils technologiques, notamment des téléphones cellulaires, connaît une progression marquée chez les élèves, et ce, à l'enseignement primaire comme à l'enseignement secondaire. Le nombre d'élèves disant posséder un appareil pouvant envoyer ou recevoir des textos est passé de 61 % à 80 % entre 2013 et 2017¹³.

On remarque aussi que les jeunes de la diversité sexuelle ou de genre ont plusieurs défis à relever quotidiennement. Elles et ils se heurtent souvent à des incompréhensions, notamment à des incohérences administratives, sont plus souvent stigmatisés, intimidés ou victimes de violence. Les personnes adultes au cœur des décisions éducatives qui peuvent avoir des effets sur le droit au respect, à l'égalité et à la dignité de ces jeunes et de leur famille doivent être sensibilisées à cette réalité.

Les données de la Chaire de recherche Bien-être à l'école et prévention de la violence indiquent également que les conflits entre groupes ethniques sont en hausse depuis les dernières années chez les élèves. En ce sens, il importe d'agir sur la polarisation des discours qui pourrait mener à des conflits, à des violences ou à de l'intimidation, notamment envers les personnes immigrantes et les minorités ethnoculturelles.

Malgré le fait que les mesures présentées ci-après concernent le milieu scolaire, il ne faudrait pas minimiser le rôle essentiel que jouent les parents comme modèles pour leurs enfants, tant par rapport à l'ouverture aux autres et à la bienveillance que par rapport à l'utilisation des médias sociaux. Lors de la tournée régionale de consultation, un nombre important d'élèves ont mentionné l'importance de la famille dans l'apprentissage du respect de la diversité ainsi que dans l'utilisation responsable et respectueuse du numérique.

Objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Soutenir le milieu scolaire dans le maintien d'un climat sain, sécuritaire et positif;
- Offrir des formations qui permettent au personnel scolaire de conserver un haut niveau de compétences.

Mesures

Afin d'offrir un climat sain, sécuritaire et positif aux jeunes en milieu scolaire, les mesures qui suivent sont prévues.

MESURES DÉTAILLÉES

7. Accompagner les établissements scolaires dans l'élaboration de lignes directrices pour baliser les interventions et les responsabilités relatives à l'utilisation éthique du numérique ■*

Les établissements scolaires pourront s'appuyer sur des orientations et des balises en matière d'utilisation éthique du numérique en contexte scolaire ainsi que sur l'ensemble du personnel scolaire pour assurer la mise en œuvre des lignes directrices visant la sécurité et le bien-être des élèves.

Responsabilité : MEQ

Collaboration : MSP, MJQ

Budget : —

8. Soutenir les apprentissages sur l'utilisation responsable des médias sociaux et des technologies chez les jeunes pour les amener à devenir des citoyens et citoyennes responsables à l'ère du numérique ■

La promotion des pratiques éducatives et pédagogiques ainsi que des conduites éthiques à adopter, pour être un citoyen ou une citoyenne responsable à l'ère du numérique, sera abordée de différentes façons à l'aide des éléments contenus dans le Programme de formation de l'école québécoise.

Responsabilité : MEQ

Collaboration : —

Budget : 450 k\$

9. Soutenir le développement des compétences et de l'expertise du personnel scolaire en matière de relations saines et positives ■

À partir des besoins en milieu scolaire, des activités de formation et d'accompagnement du personnel scolaire en matière de prévention et d'intervention selon divers contextes seront prévues. Ces activités s'appuieront notamment sur des notions sociales et émotionnelles telles que la conscience de soi, l'autorégulation, la conscience sociale, les compétences relationnelles et la prise de décision responsable.

Responsabilité : MEQ

Collaboration : —

Budget : —

10. Accompagner le milieu scolaire dans une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle ou de genre et de la diversité des familles ■

Les personnes prenant les décisions éducatives au sein des établissements scolaires seront sensibilisées aux réalités des jeunes et des familles appartenant à la diversité sexuelle ou de genre ainsi qu'à leur droit au respect et à la dignité. Des outils d'information seront également conçus en collaboration avec la Fédération des comités de parents du Québec.

Responsabilité : MEQ

Collaboration : Fédération des comités de parents du Québec, MJQ (Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie [BLCHT])

Budget : 50 k\$

11. Collaborer aux travaux visant le développement de compétences du futur personnel scolaire en matière de prévention et de réduction de la violence et de l'intimidation ■

Le référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante constitue le principal document de référence pour l'élaboration des programmes universitaires en enseignement. Des modifications au référentiel ont été proposées concernant les aspects relatifs à la socialisation, à la prise en compte des compétences sociales et relationnelles ainsi qu'aux facteurs de risque, de protection et de prévention chez les clientèles plus vulnérables. Des stratégies visant à outiller les étudiants et étudiantes stagiaires ou les enseignants et enseignantes en insertion professionnelle pourront aussi être élaborées de façon complémentaire et en partenariat avec le réseau et les responsables de la formation initiale du personnel enseignant.

Responsabilité : MEQ

Collaboration : MES

Budget : —

12. Poursuivre le déploiement d'agentes et agents de soutien régionaux climat, violence et intimidation (ASR) ayant pour mission d'accompagner le réseau scolaire dans le maintien d'un climat sain, sécuritaire et positif ■

Le déploiement d'ASR pour répondre à des particularités régionales et à des besoins précis concernant la lutte contre l'intimidation se poursuivra. Ces agents et agentes soutiennent l'action en matière de prévention et de traitement de la violence à l'école, en prenant en compte la réalité et les besoins régionaux. Ils favorisent ainsi l'instauration d'un climat sécuritaire, inclusif et ouvert à la richesse de la diversité dans l'ensemble des centres de services scolaires et des écoles.

Responsabilité : MEQ

Collaboration : –

Budget : 6,5 M\$

13. Comprendre et prévenir la polarisation des discours pouvant mener à des conflits, à des violences ou à de l'intimidation ▲

Un portrait des manifestations de la polarisation des discours sera dressé, et des outils et un accompagnement différencié seront offerts aux milieux à sensibiliser aux différentes formes de polarisation (la droite extrême, le populisme, le masculinisme, le suprémacisme blanc, etc.) et à leurs conséquences sur la sécurité, le climat scolaire et le vivre-ensemble.

Responsabilité : MEQ

Collaboration : Centres de services scolaires, ASR, chercheurs et chercheuses dont les travaux portent sur le climat interculturel des écoles, Recherche et actions sur les polarisations sociales, ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

Budget : 250 k\$

TOTAL DES MESURES DE L'ORIENTATION 2 (Milieu scolaire)

7,3 M\$

* Les mesures suivies d'un ■ sont reconduites ou bonifiées, alors que la mesure suivie d'un ▲ est nouvelle.
Les mesures **en gras** constituent des mesures phares: elles se démarquent par leur caractère novateur ou par leurs effets significatifs potentiels sur les phénomènes de l'intimidation et de la cyberintimidation.

Milieu sportif

Au Québec, plus de 400 000 jeunes pratiquent un sport organisé et plus de 235 000 jeunes pratiquent un sport scolaire¹⁴. Bien que le sport soit souvent vu comme un outil de développement positif, des comportements irrespectueux accompagnent parfois sa pratique. D'ailleurs, ces comportements sont devenus une préoccupation dans le milieu sportif. À titre d'exemple, une étude menée auprès de 1 055 athlètes de 14 à 17 ans a montré que 79,2 % d'entre eux et elles avaient vécu de la violence psychologique, que 39,9 % avaient vécu de la violence physique, que 35,7 % avaient été victimes de négligence et que 28,2 % avaient été victimes de violence sexuelle¹⁵.

Le 12 juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une motion pour rendre la reconnaissance des fédérations sportives conditionnelle à la mise en place d'un plan d'action pour prévenir et contrer l'abus, le harcèlement et la violence sous toutes ses formes. De cette motion a découlé, le 25 novembre 2019, un énoncé ministériel précisant que, pour être reconnus par le gouvernement provincial, les organismes sportifs devaient mettre en œuvre les éléments suivants :

- une politique en matière de protection de l'intégrité, incluant un mécanisme indépendant de gestion des plaintes;
- une politique de vérification des antécédents judiciaires du personnel, des bénévoles et des administrateurs et administratrices;
- des mesures de sensibilisation, d'information et de formation au sujet de la protection de l'intégrité destinées à l'ensemble des acteurs et actrices du milieu du sport et du loisir (athlètes, bénévoles, entraîneurs et entraîneuses, officiels et officielles, administrateurs et administratrices).

Entre le 31 janvier 2018 et le 31 mars 2020, les ambassadrices et ambassadeurs de l'esprit sportif ont réalisé 474 interventions dans l'ensemble des régions du Québec, joignant environ 65 000 jeunes, parents, entraîneurs et entraîneuses, enseignants et enseignantes, etc.

Le MEQ entend, par une mesure particulière, accompagner les organismes sportifs dans ce processus de conformité.



Toujours dans l'optique de promouvoir l'importance d'une pratique sportive saine et sécuritaire, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a réalisé un sondage en 2018 auprès de certains organismes du milieu sportif sur l'utilisation d'outils pour la promotion de l'esprit sportif. Une majorité d'entre eux ont exprimé le souhait que la Charte de l'esprit sportif et d'autres outils qui en découlent soient revus et mis à jour selon les nouvelles réalités. Lors de la journée de réflexion avec les organisations autochtones, une jeune joueuse de hockey autochtone a indiqué avoir été victime de préjugés, d'intimidation et de violence de la part de joueurs adverses et de parents dans les estrades. Des études démontrent en effet que les athlètes appartenant à une minorité ethnique ou sexuelle ou ayant un handicap risquent de vivre plus de violence que les autres¹⁶. Les outils élaborés devront donc promouvoir, notamment, des milieux sportifs plus inclusifs.

Depuis janvier 2018, une équipe d'ambassadrices et ambassadeurs de l'esprit sportif sillonne l'ensemble des régions du Québec afin de promouvoir les valeurs positives du sport. Dans l'esprit de cette initiative, le MEQ multipliera les interventions des leaders dans la communauté. Il continuera à inciter la population à adopter des comportements sains. De plus, il poursuivra la sensibilisation des acteurs et actrices du sport et du loisir à l'utilisation des outils existants tels que la plateforme SportBienetre.ca, le service d'accompagnement de Sport'Aide et le mécanisme indépendant de traitement des plaintes¹⁷.

Objectif poursuivi

L'objectif poursuivi est le suivant : favoriser et promouvoir une pratique saine et sécuritaire d'activités sportives et récréatives.

Mesures

Pour favoriser un environnement sain et sécuritaire en contexte de sport et de loisir, les mesures qui suivent sont prévues.

MESURES DÉTAILLÉES

14. Accompagner les organismes dans la mise en place de mesures en matière de protection de l'intégrité en contexte de sport et de loisir ▲*

Le type d'accompagnement et de soutien sera défini selon les besoins exprimés par les organismes au moment de la mise en place des mesures conditionnelles à leur reconnaissance par le gouvernement, conformément à l'énoncé ministériel en matière d'intégrité en contexte de sport et de loisir. Cet énoncé vient notamment répondre aux enjeux préoccupants de la sécurité et de l'intégrité des athlètes, qui peuvent vivre diverses formes de violence (violence physique, violence sexuelle, violence psychologique et négligence).

Responsabilité : MEQ

Collaboration : Regroupement loisir et sport du Québec (RLSQ), SPORTSQUÉBEC, Sport'Aide, Conseil québécois du loisir (CQL)

Budget : 3,0 M\$

15. Diffuser auprès des jeunes, des parents ainsi que des intervenants et intervenantes du milieu sportif des outils révisés plus inclusifs pour promouvoir une pratique sportive saine et sécuritaire ■ ◆

La Charte de l'esprit sportif sera revue, et des outils basés sur les valeurs positives du sport (équité, intégrité, persévérance, plaisir, respect et solidarité) seront diffusés pour promouvoir des comportements sportifs sains. Ces outils, dont le choix se fera en concertation avec le milieu, pourraient prendre la forme d'affiches, de capsules Web, de vidéos en direct avec Facebook Live, de balados, etc. On veillera à éviter de stéréotyper les sports et les loisirs illustrés ainsi que d'associer les émotions selon les sexes.

Responsabilité : MEQ

Collaboration : SPORTSQUÉBEC, ambassadrices et ambassadeurs de l'esprit sportif, Réseau des unités régionales de loisir et de sport du Québec, Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ), Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec (FEEPEQ), Alliance québécoise du loisir public (AQLP) (Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives [AQAIRS], Association québécoise du loisir municipal [AQLM], Association régionale des aquariophiles de Québec [ARAQ]), CQL

Budget : 145 k\$

16. Poursuivre et renforcer la promotion de valeurs positives dans la pratique des loisirs et des sports ■

L'implication de leaders dans la promotion d'une pratique saine et sécuritaire des loisirs et des sports sera intensifiée. Cette mesure visera aussi à sensibiliser la population et à augmenter l'adhésion des actrices et acteurs concernés aux valeurs positives telles que le respect, la persévérance et le plaisir. Les ressources et les outils existants en cas d'abus ou de harcèlement seront partagés aux parents, aux participants et participantes ainsi qu'aux intervenants et intervenantes du milieu.

Responsabilité : MEQ

Collaboration : Réseau des unités régionales de loisir et de sport du Québec, Sport'Aide, SPORTSQUÉBEC, CQL, RLSQ

Budget : 1,0 M\$

TOTAL DES MESURES DE L'ORIENTATION 2 (Milieu sportif)

4,1 M\$

* La mesure suivie d'un ▲ est nouvelle, alors que les mesures suivies d'un ■ sont reconduites ou bonifiées.

La mesure suivie d'un ◆ est en lien avec la mesure 1.

La mesure **en gras** constitue une mesure phare: elle se démarque par son caractère novateur ou par ses effets significatifs potentiels sur les phénomènes de l'intimidation et de la cyberintimidation.

ORIENTATION 3

Accroître les initiatives pour les personnes en contexte de vulnérabilité



Certaines particularités telles que l'appartenance culturelle, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'apparence physique constituent souvent des motifs évoqués en situation d'intimidation¹⁸. Dans ce contexte, des mesures ont été prévues pour favoriser l'ouverture à la richesse de la diversité. Il importe de sensibiliser, par des stratégies et des moyens de communication actuels, la population aux conséquences que peuvent subir les victimes d'intimidation ainsi qu'aux comportements à adopter afin que tous et toutes évoluent dans une société bienveillante et accueillante. Aussi, le rôle important que peut jouer un ou une témoin pour briser une dynamique d'intimidation doit être rappelé et valorisé.

En ce qui concerne les personnes âgées plus particulièrement, l'intimidation et la maltraitance qui les touchent sont de plus en plus connues. Par exemple, les personnes âgées peuvent subir une pression financière de proches qui souhaitent disposer de leur patrimoine ou, encore, craindre de perdre un lien relationnel en cas de refus d'une demande matérielle. Plusieurs conséquences psychologiques, physiques et sociales en découlent et peuvent affecter leur bien-être ainsi que leur sécurité. Pour assurer leurs droits et leur reconnaissance sociale, il est impératif d'offrir aux personnes âgées un soutien personnalisé, et ce, peu importe leur milieu de vie. Une sensibilisation accrue de la population permettra une amélioration des relations intrafamiliales ainsi que la valorisation du respect et de la dignité des personnes âgées en position de vulnérabilité.

L'intimidation entre personnes âgées de milieu d'hébergement collectif est un autre phénomène réel, qui a aussi été soulevé lors des consultations publiques. De telles situations peuvent considérablement nuire à la qualité de vie des personnes de ces milieux. Les conséquences de

l'intimidation peuvent se manifester par un sentiment de peur ou d'insécurité, une diminution de la participation aux activités sociales ou encore un faible sentiment de satisfaction envers le milieu de vie¹⁹. Sensibiliser cette clientèle permettra d'améliorer les rapports humains, de favoriser des échanges sains et de diminuer l'ostracisme vécu par certaines personnes.

Les victimes d'intimidation étant souvent choisies en fonction d'une caractéristique qui les distingue des autres, des études indiquent que les jeunes personnes handicapées courent un plus grand risque d'être victimes d'intimidation²⁰. En plus de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), diverses associations issues du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées ont produit antérieurement des outils de sensibilisation à l'intimidation, les plus connus étant les capsules de sensibilisation intitulées *Autisme et intimidation, c'est non!* de la Fédération québécoise de l'autisme. Alors que la plupart des initiatives antérieures concernaient des types particuliers d'incapacité, les prochains outils seront conçus de façon à traiter de tous les types d'incapacité et viseront à sensibiliser directement les jeunes.



Selon une enquête téléphonique réalisée par le MJQ en mai 2017 sur la perception et les attitudes de la population québécoise à l'égard des réalités LGBTQ, il existerait des disparités régionales quant au degré d'aisance face à la diversité sexuelle ou de genre²¹. Vu l'importance des organismes terrain dans la sensibilisation de la population ainsi que l'inégalité des services selon les régions, il est pertinent d'étudier la situation qui existe dans divers milieux locaux et régionaux. Une meilleure connaissance des réalités vécues permettra de mieux cerner les besoins et d'ajuster les services et les interventions nécessaires.

Grâce à la collaboration de plusieurs milieux engagés dans la lutte contre l'intimidation à caractère homophobe et transphobe, diverses mesures ont été mises en place pour assurer la sécurité et l'épanouissement des personnes LGBTQ. Afin de soutenir les groupes concernés ainsi que les intervenants et intervenantes, une trousse d'outils sera élaborée et facilitera les démarches des personnes de la diversité sexuelle ou de genre victimes d'une situation d'intimidation. Il convient d'offrir des services et des conseils répondant mieux aux besoins des personnes concernées, ce qui nécessite une meilleure connaissance des réalités vécues. Une responsabilité partagée entre les différentes instances, les partenaires et la population doit être promue pour que toutes et tous se sentent concernés par la lutte contre l'homophobie et la transphobie.

De façon à soutenir l'initiative locale, il importe de maintenir le programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation. Lors de la consultation publique, plusieurs organismes ont toutefois mentionné la nécessité de revoir ses modalités afin que la mise en place des projets soit autorisée sur une plus longue période, pour renforcer leur rayonnement dans les communautés. Les modifications apportées permettront aussi une meilleure intégration des projets dans les milieux visés, ce qui favorisera leur pérennité et la multiplication de leurs retombées positives.

L'investissement social et le dévouement d'individus, d'organismes scolaires et d'organisations dans la lutte contre l'intimidation doivent également être reconnus si l'on souhaite mobiliser de nouveaux acteurs et actrices. La remise du prix Ensemble contre l'intimidation permet de souligner ces initiatives qui contribuent à créer des environnements sécuritaires et inclusifs. Il importe notamment de joindre davantage de personnes, mais aussi des catégories d'organisations qui, jusqu'à maintenant, étaient moins représentées dans les candidatures reçues.



Objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Amener la population à adopter des comportements respectueux et bienveillants ainsi qu'à démontrer de l'ouverture à la richesse de la diversité;
- Encourager la population et les différents organismes à poursuivre la réalisation de projets novateurs;
- Créer et diffuser des outils pour prévenir l'intimidation auprès de personnes en contexte de vulnérabilité.

Mesures

Pour sensibiliser la population à l'intimidation vécue par certains groupes de personnes, les mesures qui suivent sont prévues.

MESURES DÉTAILLÉES

17. Réaliser un plan de communication annuel qui comporte des stratégies et des moyens de communication actuels et adaptés aux différentes clientèles afin de les sensibiliser aux phénomènes de l'intimidation et de la cyberintimidation ■ ◆*

Des moyens de sensibilisation (ex. : capsules vidéo, affiches) permettant de joindre la population dans toute sa diversité seront utilisés. Les personnes âgées, les jeunes et les adultes seront pris en compte, et les différences physiques, culturelles, sexuelles ou de genre seront considérées.

Responsabilité : MFA

Collaboration : MEQ, MES, MJQ, MSP, MSSS, OPHQ, SAA, Secrétariat aux aînés (SA), SAJ, SCF, Secrétariat à la communication gouvernementale (SCG)

Budget : 2,9 M\$

18. Réviser les modalités du programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation pour répondre davantage aux besoins des organismes et des milieux, notamment en permettant la réalisation de projets sur une plus longue période ■ ◆

Une révision du programme de soutien financier sera effectuée afin que soient mieux soutenues l'initiative locale comme l'initiative provinciale ainsi que la mobilisation des divers organismes dans la lutte contre l'intimidation. Les critères d'admissibilité au programme seront modifiés, et les projets soumis pourront être réalisés sur une période allant jusqu'à trois ans, ce qui favorisera leur intégration dans le milieu.

Responsabilité : MFA

Collaboration : –

Budget : 5,9 M\$

19. Sensibiliser la population, même au plus jeune âge, à l'importance d'entretenir de saines relations familiales à l'égard du patrimoine financier ▲ ◆

La population sera informée sur la problématique de la maltraitance financière en contexte familial. Elle sera sensibilisée au caractère inacceptable d'une telle pression sur les personnes âgées. Les personnes qui commettent la maltraitance financière sont souvent des membres de la famille ou des proches de la victime et n'en ont pas toujours conscience. En prenant conscience du caractère maltraitant du comportement, elles pourront y mettre un terme. Dans les situations les plus graves, les personnes peuvent faire usage d'intimidation pour exercer une pression sur les personnes âgées. Il est souhaitable d'aider les plus jeunes à se sentir responsables de leur propre situation financière, à maîtriser les notions relatives à sa saine gestion et à ne pas considérer que les avoirs des proches leur reviennent d'office.

Responsabilité : MSSS

Collaboration : MJQ (BLCHT)

Budget : 150 k\$

20. Reconnaître la contribution exemplaire d'individus, d'organismes scolaires et d'organisations dans la création d'environnements sécuritaires et inclusifs par la remise du prix Ensemble contre l'intimidation ■ ◆

Par la remise du prix, on continuera de reconnaître l'investissement social et le dévouement d'individus, d'organismes scolaires et d'organisations qui participent activement à la lutte contre l'intimidation. De plus, on continuera d'encourager la mobilisation collective et de promouvoir les initiatives et les comportements favorisant une société bienveillante.

Responsabilité : MFA

Collaboration : MEQ

Budget : 117 k\$



21. Mettre sur pied des activités de sensibilisation sur l'importance d'entretenir des relations exemptes d'intimidation et de favoriser un environnement bienveillant dans les habitations collectives pour personnes âgées ▲◆

Par le biais d'activités variées, les personnes âgées de même que le personnel et les gestionnaires des habitations collectives seront sensibilisés à l'importance de créer un milieu de vie inclusif, sécuritaire et accueillant pour tous et toutes. Les comportements exempts d'intimidation et l'intégration des nouveaux résidents et résidentes seront encouragés. Les rapports bienveillants et la dénonciation des gestes d'intimidation seront valorisés.

Responsabilité : MSSS

Collaboration : MJQ (BLCHT), Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA), Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH)

Budget : 300 k\$

22. Produire et rendre disponibles des outils visant à sensibiliser la population à l'intimidation dont peuvent être victimes les personnes handicapées ▲◆

Des outils visant à sensibiliser la population à la réalité des personnes handicapées et à l'intimidation dont elles peuvent être victimes seront produits et mis en ligne. Il pourra par exemple s'agir d'un feuillet ou de capsules vidéo. Ces outils traiteront de plusieurs types d'incapacité.

Responsabilité : OPHQ

Collaboration : –

Budget : 60 k\$

23. Soutenir l'acquisition de connaissances sur le phénomène de l'intimidation homophobe et transphobe en région ▲◆

L'intimidation à caractère homophobe et transphobe sera étudiée. Une attention particulière sera portée aux facteurs qui favorisent ou freinent ce phénomène en région. Les actions à mettre en place pour prévenir et contrer ce problème dans le contexte particulier des milieux régionaux pourront alors être définies.

Responsabilité : MJQ (BLCHT)

Collaboration : Chercheuses, chercheurs et partenaires du milieu communautaire actifs dans le domaine de la lutte contre l'homophobie et la transphobie

Budget : 50 k\$

24. Élaborer une trousse d'outils pour soutenir les divers milieux engagés dans la lutte contre l'intimidation à caractère homophobe et transphobe ▲ ◆

Une trousse d'outils sera élaborée et mise à la disposition des différents milieux qui luttent contre l'intimidation à caractère homophobe et transphobe. Cette trousse pourra comprendre des capsules, des documents explicatifs et des documents de référence qui aideront les intervenants et intervenantes à mieux cerner les réalités vécues par les groupes en situation de vulnérabilité. Les thèmes suivants pourront être abordés dans la trousse : reconnaissance des formes courantes d'intimidation homophobe et transphobe, conséquences psychosociales, encadrement juridique et recours existants, ressources et aide individuelle.

Responsabilité : MJQ (BLCHT)

Collaboration : Chercheuses, chercheurs et partenaires du milieu communautaire actifs dans le domaine de la lutte contre l'homophobie et la transphobie

Budget : 50 k\$

25. Actualiser la trousse média sur l'intimidation en fonction des données les plus à jour ■ ◆

La trousse média sur l'intimidation a été élaborée par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) dans le cadre du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 et a été mise en ligne en mars 2019. La trousse sera mise à jour annuellement par l'INSPQ et fera état des nouvelles avancées et des nouvelles connaissances scientifiques sur l'intimidation et la cyberintimidation. Du contenu sur des thèmes moins abordés au moment de l'élaboration de la trousse, comme la cyberintimidation, pourra ainsi y être ajouté. De nouveaux thèmes pourront aussi y être abordés, selon la littérature disponible.

Responsabilité : MFA

Collaboration : INSPQ, membres du Comité de travail interministériel sur l'intimidation

Budget : 168 k\$

TOTAL DES MESURES DE L'ORIENTATION 3

9,7 M\$

* Les mesures suivies d'un ■ sont reconduites ou bonifiées, alors que les mesures suivies d'un ▲ sont nouvelles.

Les mesures suivies d'un ◆ sont en lien avec la mesure 1.

Les mesures **en gras** constituent des mesures phares : elles se démarquent par leur caractère novateur ou par leurs effets significatifs potentiels sur les phénomènes de l'intimidation et de la cyberintimidation.

MESURE DESTINÉE AUX MILIEUX AUTOCHTONES



Dans la foulée des conclusions de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées ainsi que de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics, une nouvelle mesure visant à prévenir et à contrer l'intimidation au sein des milieux autochtones a été mise en place. Celle-ci est intégrée au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022. Son suivi et son évaluation s'effectueront dans le cadre de ce dernier.

Plusieurs mesures du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 concernent des enjeux tels que l'homophobie, la maltraitance envers les personnes âgées ou encore la discrimination envers les personnes autochtones. Ces différentes mesures peuvent concerner, directement ou indirectement, l'intimidation.

MESURE DÉTAILLÉE

26. Élaborer et soutenir des projets et des initiatives visant à prévenir et à contrer l'intimidation auprès des élèves, des étudiants et des étudiantes autochtones ▲*

Dans le but de favoriser le vivre-ensemble et la persévérance scolaire, des projets et des initiatives à l'échelle régionale ou québécoise, des activités de transfert de connaissances ainsi que des formations seront soutenus financièrement. À titre d'exemple, des projets abordant les cultures et les langues autochtones, des projets favorisant le pouvoir d'agir localement, des projets d'adaptation d'outils aux réalités autochtones ainsi que des projets de sensibilisation des élèves, des étudiants et des étudiantes aux conséquences de l'intimidation pourront être soutenus. Par l'intermédiaire des élèves, des étudiants et des étudiantes, les effets de cette mesure devraient se manifester, plus largement, sur l'ensemble des familles et des communautés autochtones.

Responsabilité : MEQ, MES

Collaboration : —

Budget : 2,0 M\$

TOTAL

2,0 M\$

* La mesure suivie d'un ▲ est nouvelle.



SUIVI ET ÉVALUATION

L'élaboration du Plan d'action est le fruit du travail concerté de 17 ministères et organismes gouvernementaux qui sont membres du Comité de travail interministériel sur l'intimidation :

- Ministère de la Famille;
- Ministère de la Justice;
- Directeur des poursuites criminelles et pénales;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux et Secrétariat aux aînés;
- Ministère de la Sécurité publique;
- Ministère de l'Éducation et Secrétariat à la condition féminine;
- Ministère de l'Enseignement supérieur;
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Secrétariat à la communication gouvernementale, Secrétariat à la jeunesse, Secrétariat aux affaires autochtones;
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;
- Office des personnes handicapées du Québec.

Le MFA assure la coordination de la mise en œuvre et du suivi de l'ensemble des mesures du Plan d'action. À cet effet, l'avancement de la réalisation des mesures sera suivi sur une base annuelle avec la collaboration des ministères et organismes responsables. De plus, pour mieux faire connaître les réalisations gouvernementales en matière de lutte contre l'intimidation, un bilan provisoire prenant la forme d'un tableau de bord sera rédigé après trois années de mise en œuvre du Plan d'action. À terme, un bilan dressera le portrait de la concrétisation de l'ensemble des mesures.

Par ailleurs, un cadre d'évaluation permettra de mesurer les effets du Plan d'action sur le phénomène de l'intimidation selon les quatre objectifs généraux mentionnés précédemment. Également, un cadre de suivi et d'évaluation préliminaire permettra aux ministères et organismes engagés dans le Plan d'action de statuer sur la nature des renseignements à colliger et sur les mécanismes de collecte des données à mettre en place pour assurer le suivi de la réalisation des mesures sous leur responsabilité.

CONCLUSION

Le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025 témoigne de la volonté du gouvernement de répondre à une diversité de réalités et de clientèles afin que toutes et tous se sentent concernés et s'engagent dans la lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation.

Pour favoriser un climat de bienveillance dans le cyberspace, des mesures visent l'utilisation responsable du numérique. Une attention particulière est portée aux enjeux du partage non consensuel et des demandes répétées d'images intimes entre les individus, notamment entre les jeunes. Les efforts se poursuivent aussi pour soutenir, par une approche éducative, les milieux scolaire et sportif dans le maintien d'un climat sain, sécuritaire et positif pour les jeunes.

En plus de concerner certains groupes comme les personnes handicapées et les personnes de la diversité sexuelle ou de genre, les mesures ciblent des milieux précis tels que les habitations collectives pour personnes âgées et le milieu scolaire autochtone.

Surtout, ce plan d'action se démarque par les deux mesures centrales qui fourniront des bases solides pour la diffusion et l'acquisition des connaissances. L'une favorisera, pour l'ensemble de la population, l'accès à des outils, à une multitude de renseignements sur le phénomène de l'intimidation et à des ressources d'aide. L'autre permettra au gouvernement de disposer d'un portrait fiable du phénomène de l'intimidation au Québec, qui servira de référence pour la réalisation d'interventions futures et la mesure de l'évolution du phénomène au fil du temps.

Pour faire du Québec un lieu où l'intimidation n'est pas acceptée et où les comportements bienveillants sont valorisés, tous et toutes doivent s'engager à prévenir et à contrer l'intimidation. L'investissement social et le dévouement d'individus, d'organisations et d'organismes scolaires continueront d'être reconnus.

ANNEXE I

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Exemples de situations d'intimidation

- Quotidiennement, un groupe de personnes âgées habitant une résidence jouent aux cartes et refusent d'intégrer une autre personne à leur partie. Cette dernière évite désormais de fréquenter la salle commune par crainte de se sentir isolée.
- Dans les vestiaires de la piscine publique, des adolescentes se moquent chaque semaine du poids d'une baigneuse. Celle-ci fond en larmes et se promet de ne plus revenir au bain libre.
- Un entraîneur de soccer humilie publiquement toujours la même joueuse dans le but d'obtenir d'elle davantage d'efforts. L'athlète est gênée de se présenter devant ses coéquipières.
- Un trio d'élèves oblige régulièrement un élève nouvellement arrivé à l'école à lui remettre son lunch. L'élève en question ne dénonce pas la situation par peur de représailles.
- Une jeune personne autochtone travaillant dans un dépanneur se fait quotidiennement insulter par un client.
- Des graffitis dénigrants apparaissent régulièrement sur le casier d'un jeune trans. Il ne se sent pas accepté par les autres élèves, se sent seul, ce qui le pousse à ne plus se présenter à ses cours.
- Un élève ayant un trouble du spectre de l'autisme se fait souvent suivre par un groupe d'élèves qui l'imitent et se moquent de lui. L'élève en question devient angoissé.

Exemples de situations de cyberintimidation²²

- Envoyer des courriels ou des messages textes blessants ou menaçants ou afficher ce genre de commentaires sur la page de réseau social d'une personne.
- Faire circuler des rumeurs, des secrets ou des potins embarrassants au sujet d'une personne sur les réseaux sociaux, dans des courriels ou dans des messages textes.
- Prendre une photo d'une personne ou filmer une vidéo embarrassante d'elle à l'aide d'une caméra numérique et l'envoyer à d'autres personnes ou l'afficher sur Internet à son insu ou sans sa permission.
- Partager par courriel ou par les réseaux sociaux une photo intime de son ex-partenaire sans avoir obtenu son consentement.
- Utiliser le mot de passe d'une autre personne pour accéder à son compte de réseau social et y afficher des contenus embarrassants ou choquants.
- Diffuser des renseignements sur une personne (coordonnées téléphoniques, adresse physique) dans l'objectif que des gens s'en prennent à elle ou, du moins, que son sentiment de sécurité soit affecté.
- Créer des sondages sur Internet et « coter » les personnes de façon négative et blessante.

Conséquences et facteurs de risque, de protection et de prévention

Conséquences

Les conséquences de l'intimidation sont nuisibles tant à la personne qui en est victime qu'à son entourage. Ces conséquences peuvent affecter la santé physique, la santé mentale et les relations sociales. Elles peuvent cependant être différentes selon les personnes et leurs caractéristiques particulières.

Ces éléments sont des exemples de conséquences de l'intimidation :

- sentiment de détresse;
- peur;
- anxiété;
- stress élevé;
- sentiment de culpabilité;
- sentiment d'humiliation;
- isolement;
- insécurité;
- symptômes dépressifs;
- pensées suicidaires;
- gain ou perte de poids;
- malaises physiques divers, comme des maux de ventre ou de tête;
- détérioration de l'état de santé général;
- perte de confiance et d'estime de soi;
- difficultés d'apprentissage;
- problèmes de concentration;
- absences de l'école ou du travail;
- décrochage scolaire;
- exclusion sociale;
- actes de délinquance;
- **perte d'intimité;**
- **atteinte à la vie privée;**
- **retrait des réseaux sociaux.**

Conséquences propres à la cyberintimidation

Des effets préjudiciables sont aussi observés chez les personnes qui sont témoins ou auteures des gestes d'intimidation. Des conséquences telles que la peur, la tristesse, l'anxiété ou des problèmes de concentration peuvent ainsi être perçues chez les témoins. Chez les personnes qui posent des gestes d'intimidation, on peut notamment observer une tendance à l'agressivité, une diminution de la motivation scolaire, des problèmes de concentration et l'adoption de comportements délinquants.

Facteurs de risque

Bien qu'il soit difficile de définir précisément le profil des personnes qui subissent de l'intimidation, certaines caractéristiques personnelles peuvent augmenter le risque d'être victime d'intimidation, par exemple :

- avoir une faible estime de soi;
- être introverti ou introvertie (de nature renfermée);
- vivre des difficultés dans ses relations avec les autres.

Ces caractéristiques peuvent aussi augmenter le risque qu'une personne utilise l'intimidation comme moyen de prendre sa place dans la société. En effet, certaines personnes qui sont ou qui ont déjà été victimes d'intimidation se mettent parfois à intimider les autres à leur tour.

L'intimidation vise souvent des personnes perçues comme différentes, à cause des préjugés qui existent à leur sujet. Ces derniers peuvent notamment porter sur :

- l'appartenance à une minorité ethnoculturelle ou religieuse;
- l'orientation sexuelle ou l'identité de genre;
- le fait de ne pas se conformer aux stéréotypes de genre;
- l'apparence ou une caractéristique physique comme le poids ou un handicap;
- la déficience intellectuelle ou les troubles mentaux;
- la situation socioéconomique;
- certains problèmes comme la toxicomanie, l'itinérance ou la délinquance.

Facteurs de protection et de prévention

Certaines caractéristiques personnelles peuvent diminuer le risque qu'une personne vive des situations d'intimidation ou intimide les autres, par exemple :

- avoir confiance en soi;
- savoir s'affirmer et s'exprimer;
- savoir entrer facilement en relation avec les autres;
- être capable de se faire des amis et amies;
- être respectueux ou respectueuse et être aimable avec les autres;
- pouvoir compter sur le soutien d'amis et amies ou sur le soutien de sa famille.

Certaines attitudes permettent de prévenir l'intimidation et ont une influence positive sur les relations sociales, par exemple :

- favoriser l'égalité dans les relations interpersonnelles;
- favoriser la solidarité et contribuer au bien-être et à une meilleure qualité de vie des personnes.

ANNEXE II

PHÉNOMÈNES CONNEXES À L'INTIMIDATION

L'intimidation est parfois confondue avec d'autres types de violence ou de phénomènes connexes. Vous trouverez ci-dessous une définition générale de ces phénomènes.

Définitions des phénomènes connexes à l'intimidation

Discrimination

Traitement différent d'une personne en raison de certaines caractéristiques ou différences. Parmi les motifs de discrimination interdits par la Charte des droits et libertés de la personne, on trouve :

- la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale;
- le sexe;
- l'identité ou l'expression de genre;
- l'orientation sexuelle;
- l'âge;
- la religion;
- la langue;
- le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Homophobie et transphobie

Attitudes négatives pouvant mener au rejet des personnes homosexuelles, des personnes bisexuelles, des personnes trans ou de toute personne dont l'apparence ou le comportement ne se conforme pas aux stéréotypes de la masculinité ou de la féminité²³.

Maltraitance

Geste, ou absence d'action appropriée, dont le caractère peut être singulier ou répétitif, qui est intentionnel ou non, qui est observé dans une relation où il devrait y avoir de la confiance entre la personne aidante et la personne aidée et qui cause du tort ou de la détresse chez cette dernière^{24, 25}.

Racisme

Ensemble d'idées, d'attitudes et d'actes qui visent ou aboutissent à inférioriser des groupes ethnoculturels et nationaux, sur les plans social, économique, culturel et politique, et qui les empêchent ainsi de profiter pleinement des avantages consentis à l'ensemble des citoyens et citoyennes^{26, 27, 28}.

Violence conjugale

Violence psychologique, verbale, physique, sexuelle ou économique qui ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais, au contraire, d'un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle²⁹.

Violences sexuelles

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, des paroles, des comportements ou des attitudes à connotation sexuelle non désirés, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique³⁰.

Harcèlement psychologique

« Conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique du salarié et qui entraîne, pour celui-ci, un milieu de travail néfaste. Pour plus de précision, le harcèlement psychologique comprend une telle conduite lorsqu'elle se manifeste par de telles paroles, de tels actes ou de tels gestes à caractère sexuel³¹. »

ANNEXE III

CADRE LÉGAL APPLICABLE

Les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés, le Code civil du Québec, le Code criminel ainsi que de nombreuses lois particulières régissent, dans leur domaine d'application, différents comportements qui peuvent constituer, selon le contexte et la nature des gestes, de l'intimidation. Ces chartes, codes et lois reconnaissent le droit des personnes à la dignité et à l'intégrité, et sanctionnent les situations les plus graves d'intimidation et de cyberintimidation ainsi que différents phénomènes qui peuvent y être associés, comme le harcèlement, les menaces, l'incitation à la haine ou la distribution ou la publication non consensuelle d'images.

La Charte canadienne des droits et libertés

Affirme le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, à la liberté de conscience et de religion, à la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression. Cette charte prévoit aussi certaines garanties juridiques dont jouissent les individus dans leurs rapports avec l'État et avec le système de justice pénale.

En vertu de cette charte, tous et toutes ont droit au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment celle qui est fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

La Charte des droits et libertés de la personne

Affirme le droit à la vie, à la sécurité et à l'intégrité de la personne. Cette charte précise aussi que toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. La charte québécoise ajoute le droit à la dignité, à l'honneur, à la réputation et à la vie privée, ce qui revêt une signification particulière pour les personnes intimidées. Aussi, la Charte prévoit que toute personne handicapée ou toute personne âgée a le droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation.

Le Code civil du Québec

Régit, en harmonie avec la Charte des droits et libertés de la personne ainsi que les principes généraux du droit, les personnes, les rapports entre les personnes ainsi que les biens. Il présente des dispositions susceptibles de s'appliquer à l'intimidation ou à la cyberintimidation.

Le Code criminel

Prohibe une série de comportements de nature criminelle, auxquels sont assorties des sanctions. Certaines formes d'intimidation peuvent s'exprimer par divers comportements, comme le fait de frapper une personne, de la pousser ou de cracher sur elle, mais aussi par des menaces de lui causer la mort ou de lui infliger des lésions corporelles. Ces comportements sont tous considérés comme des crimes. De plus, dans des circonstances où les menaces sont répétitives, il se peut qu'on soit en présence de harcèlement criminel.

La Loi sur la protection de la jeunesse

S'applique aux enfants qui vivent des situations compromettant ou pouvant compromettre leur sécurité ou leur développement et dont les parents n'agissent pas pour corriger la situation. Il s'agit d'enfants que l'on considère comme en grande difficulté et qui ont besoin de protection.

La Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels

Reconnaît les droits des personnes victimes d'actes criminels et ceux de leurs proches.

La Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels

Permet aux personnes victimes d'une infraction criminelle contre la personne d'obtenir une compensation financière pour les préjudices physiques et psychologiques qu'elles ont subis ainsi que pour les frais médicaux et paramédicaux qu'elles ont engagés pour leur réadaptation.

La Loi sur l'instruction publique

Encadre les devoirs et les obligations des établissements d'enseignement publics, notamment l'obligation d'adopter et de mettre en œuvre un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

La Loi sur l'enseignement privé

Encadre les devoirs et les obligations des établissements d'enseignement privés, notamment l'obligation d'adopter et de mettre en œuvre un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

La Loi sur les normes du travail

Affirme le droit de toute personne salariée de travailler dans un milieu exempt de harcèlement psychologique et impose à l'employeur le devoir de prendre les moyens raisonnables pour prévenir le harcèlement psychologique et, lorsqu'une telle conduite est portée à sa connaissance, de la faire cesser.

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées et, par un engagement des ministères, de leurs réseaux, des municipalités et des organismes publics et privés, à favoriser leur intégration à la société au même titre que l'ensemble des citoyens et citoyennes. Pour ce faire, cette loi prévoit diverses mesures visant les personnes handicapées, leur famille et leur milieu de vie ainsi que l'organisation de ressources et de services à leur égard.

La Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur

Vise à renforcer les actions pour prévenir et pour combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. Cette loi vise également à favoriser un milieu de vie sain et sécuritaire pour les étudiants et étudiantes ainsi que les membres du personnel.

ANNEXE IV TABLEAUX SYNTHÈSES

PLAN D'ACTION CONCERTÉ POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'INTIMIDATION ET LA CYBERINTIMIDATION 2020-2025 S'ENGAGER COLLECTIVEMENT POUR UNE SOCIÉTÉ SANS INTIMIDATION

VISION : Faire du Québec un endroit où l'intimidation n'est pas acceptée et où les comportements bienveillants sont valorisés

Principes directeurs

- Élaborer un plan inclusif et collaboratif
- Élaborer un plan axé sur la promotion des comportements positifs attendus
- Élaborer un plan basé sur des acquis significatifs et proposant des solutions durables
- Élaborer un plan dans le respect des bonnes pratiques gouvernementales

OBJECTIF 1

Sensibiliser la population et promouvoir des comportements positifs pour prévenir et contrer l'intimidation

OBJECTIF 2

Intervenir auprès des personnes qui sont victimes, témoins ou auteurs d'actes d'intimidation

OBJECTIF 3

Soutenir l'action et l'innovation dans les différents milieux

OBJECTIF 4

Améliorer les connaissances et favoriser le transfert de pratiques novatrices

Budget de 29,6 M\$, dont 9,6 M\$ autofinancés par les ministères et organismes

MESURES CENTRALES (4 M\$)

1. Adopter une stratégie de communication numérique dans le but de regrouper au même endroit de l'information sur l'intimidation et la cyberintimidation, de proposer des outils de prévention et d'intervention auprès de différentes clientèles ainsi que de faciliter les échanges entre les intervenants et intervenantes de même que l'orientation vers des ressources d'aide ▲
2. Réaliser un portrait statistique global de l'intimidation et de la cyberintimidation au Québec pour faire progresser les connaissances ▲

ORIENTATION 1

Intensifier les actions pour réduire la cyberintimidation (2,5 M\$)

3. Soutenir la mise en place d'un modèle d'intervention concertée entre les milieux policier, judiciaire et scolaire en cas de cyberintimidation découlant d'incidents de partage non consenti de photos intimes (SEXTO) ▲
4. Informer la population sur les conséquences de l'hostilité en ligne visant les femmes, notamment celles qui prennent la parole dans l'espace public, et sur les recours légaux possibles pour les victimes ◆ ▲
5. Prévenir les situations de demandes répétées et de partage non consenti d'images à caractère sexuel ou intime chez les jeunes de 11 à 24 ans et intervenir de façon éthique dans ces situations ▲
6. Étudier les facteurs de risque, de protection et de prévention pour mieux prévenir la cyberintimidation auprès des personnes âgées ◆ ▲

ORIENTATION 2

Assurer un climat sain, sécuritaire et positif pour l'ensemble des jeunes (11,4 M\$)

MILIEU SCOLAIRE :

7. Accompagner les établissements scolaires dans l'élaboration de lignes directrices pour baliser les interventions et les responsabilités relatives à l'utilisation éthique du numérique ■
8. Soutenir les apprentissages sur l'utilisation responsable des médias sociaux et des technologies chez les jeunes pour les amener à devenir des citoyens et citoyennes responsables à l'ère du numérique ■
9. Soutenir le développement des compétences et de l'expertise du personnel scolaire en matière de relations saines et positives ■
10. Accompagner le milieu scolaire dans une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle ou de genre et de la diversité des familles ■
11. Collaborer aux travaux visant le développement de compétences du futur personnel scolaire en matière de prévention et de réduction de la violence et de l'intimidation ■
12. Poursuivre le déploiement d'ASR ayant pour mission d'accompagner le réseau scolaire dans le maintien d'un climat sain, sécuritaire et positif ■
13. Comprendre et prévenir la polarisation des discours pouvant mener à des conflits, à des violences ou à de l'intimidation ▲

MILIEU SPORTIF :

14. Accompagner les organismes dans la mise en place de mesures en matière de protection de l'intégrité en contexte de sport et de loisir ▲
15. Diffuser auprès des jeunes, des parents ainsi que des intervenants et intervenantes du milieu sportif des outils révisés plus inclusifs pour promouvoir une pratique sportive saine et sécuritaire ◆ ■
16. Poursuivre et renforcer la promotion de valeurs positives dans la pratique des loisirs et des sports ■

ORIENTATION 3

Accroître les initiatives pour les personnes en contexte de vulnérabilité (9,7 M\$)

17. Réaliser un plan de communication annuel qui comporte des stratégies et des moyens de communication actuels et adaptés aux différentes clientèles afin de les sensibiliser aux phénomènes de l'intimidation et de la cyberintimidation ◆ ■
18. Réviser les modalités du programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation pour répondre davantage aux besoins des organismes et des milieux, notamment en permettant la réalisation de projets sur une plus longue période ◆ ■
19. Sensibiliser la population, même au plus jeune âge, à l'importance d'entretenir de saines relations familiales à l'égard du patrimoine financier ◆ ▲
20. Reconnaître la contribution exemplaire d'individus, d'organismes scolaires et d'organisations dans la création d'environnements sécuritaires et inclusifs par la remise du prix Ensemble contre l'intimidation ◆ ■
21. Mettre sur pied des activités de sensibilisation sur l'importance d'entretenir des relations exemptes d'intimidation et de favoriser un environnement bienveillant dans les habitations collectives pour personnes âgées ◆ ▲
22. Produire et rendre disponibles des outils visant à sensibiliser la population à l'intimidation dont peuvent être victimes les personnes handicapées ◆ ▲
23. Soutenir l'acquisition de connaissances sur le phénomène de l'intimidation homophobe et transphobe en région ◆ ▲
24. Élaborer une trousse d'outils pour soutenir les divers milieux engagés dans la lutte contre l'intimidation à caractère homophobe et transphobe ◆ ▲
25. Actualiser la trousse média sur l'intimidation en fonction des données les plus à jour ◆ ■

MESURE DESTINÉE AUX MILIEUX AUTOCHTONES (2 M\$)

(intégrée au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022)

26. Élaborer et soutenir des projets et des initiatives visant à prévenir et à contrer l'intimidation auprès des élèves, des étudiants et des étudiantes autochtones ▲

Légende : Gras : mesure phare ◆ : mesure en lien avec la mesure 1 ▲ : nouvelle mesure ■ : mesure reconduite ou bonifiée

MESURES		RESPONSABILITÉ	COLLABORATION	BUDGET
MESURES CENTRALES				
1	Adopter une stratégie de communication numérique dans le but de regrouper au même endroit de l'information sur l'intimidation et la cyberintimidation, de proposer des outils de prévention et d'intervention auprès de différentes clientèles ainsi que de faciliter les échanges entre les intervenants et intervenantes de même que l'orientation vers des ressources d'aide	MFA	Membres du Comité de travail interministériel sur l'intimidation	2,4 M\$
2	Réaliser un portrait statistique global de l'intimidation et de la cyberintimidation au Québec pour faire progresser les connaissances	MFA	ISQ	1,6 M\$
ORIENTATION 1 : INTENSIFIER LES ACTIONS POUR RÉDUIRE LA CYBERINTIMIDATION				
3	Soutenir la mise en place d'un modèle d'intervention concertée entre les milieux policier, judiciaire et scolaire en cas de cyberintimidation découlant d'incidents de partage non consensuel de photos intimes (SEXTO)	MSP	DPCP, MEQ, MJQ, SCF, ENPQ, Service de police de la Ville de Saint-Jérôme, SQ, représentants et représentantes des services de police municipaux	1,5 M\$
4	Informar la population sur les conséquences de l'hostilité en ligne visant les femmes, notamment celles qui prennent la parole dans l'espace public, et sur les recours légaux possibles pour les victimes	SCF	Conseil du statut de la femme, MES, MJQ, MSP, DPCP	350 k\$
5	Prévenir les situations de demandes répétées et de partage non consensuel d'images à caractère sexuel ou intime chez les jeunes de 11 à 24 ans et intervenir de façon éthique dans ces situations	MEQ, MES	MSP, SAJ, SCF, MSSS, MJQ, DPCP	375 k\$
6	Étudier les facteurs de risque, de protection et de prévention pour mieux prévenir la cyberintimidation auprès des personnes âgées	MSSS	—	275 k\$
ORIENTATION 2 : ASSURER UN CLIMAT SAIN, SÉCURITAIRE ET POSITIF POUR L'ENSEMBLE DES JEUNES				
7	Accompagner les établissements scolaires dans l'élaboration de lignes directrices pour baliser les interventions et les responsabilités relatives à l'utilisation éthique du numérique	MEQ	MSP, MJQ	—
8	Soutenir les apprentissages sur l'utilisation responsable des médias sociaux et des technologies chez les jeunes pour les amener à devenir des citoyens et citoyennes responsables à l'ère du numérique	MEQ	—	450 k\$
9	Soutenir le développement des compétences et de l'expertise du personnel scolaire en matière de relations saines et positives	MEQ	—	—
10	Accompagner le milieu scolaire dans une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle ou de genre et de la diversité des familles	MEQ	Fédération des comités de parents du Québec, MJQ (BLCHT)	50 k\$
11	Collaborer aux travaux visant le développement de compétences du futur personnel scolaire en matière de prévention et de réduction de la violence et de l'intimidation	MEQ	MES	—
12	Poursuivre le déploiement d'ASR ayant pour mission d'accompagner le réseau scolaire dans le maintien d'un climat sain, sécuritaire et positif	MEQ	—	6,5 M\$
13	Comprendre et prévenir la polarisation des discours pouvant mener à des conflits, à des violences ou à de l'intimidation	MEQ	Centres de services scolaires, ASR, chercheurs et chercheuses dont les travaux portent sur le climat interculturel des écoles, Recherche et actions sur les polarisations sociales, MIFI	250 k\$
14	Accompagner les organismes dans la mise en place de mesures en matière de protection de l'intégrité en contexte de sport et de loisir	MEQ	RLSQ, SPORTSQUÉBEC, CQL, Sport'Aide	3,0 M\$
15	Diffuser auprès des jeunes, des parents ainsi que des intervenants et intervenantes du milieu sportif des outils révisés plus inclusifs pour promouvoir une pratique sportive saine et sécuritaire	MEQ	SPORTSQUÉBEC, ambassadrices et ambassadeurs de l'esprit sportif, Réseau des unités régionales de loisir et de sport du Québec, RSEQ, FEEPEQ, AQLP (AQAIRS, AQLM, ARAQ), CQL	145 k\$
16	Poursuivre et renforcer la promotion de valeurs positives dans la pratique des loisirs et des sports	MEQ	Réseau des unités régionales de loisir et de sport du Québec, Sport'Aide, SPORTSQUÉBEC, CQL, RLSQ	1,0 M\$
ORIENTATION 3 : ACCROÎTRE LES INITIATIVES POUR LES PERSONNES EN CONTEXTE DE VULNÉRABILITÉ				
17	Réaliser un plan de communication annuel qui comporte des stratégies et des moyens de communication actuels et adaptés aux différentes clientèles afin de les sensibiliser aux phénomènes de l'intimidation et de la cyberintimidation	MFA	MEQ, MES, MJQ, MSP, MSSS, OPHQ, SA, SAA, SAJ, SCF, SCG	2,9 M\$
18	Réviser les modalités du programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation pour répondre davantage aux besoins des organismes et des milieux, notamment en permettant la réalisation de projets sur une plus longue période	MFA	—	5,9 M\$
19	Sensibiliser la population, même au plus jeune âge, à l'importance d'entretenir de saines relations familiales à l'égard du patrimoine financier	MSSS	MJQ (BLCHT)	150 k\$
20	Reconnaître la contribution exemplaire d'individus, d'organisations et d'organismes scolaires dans la création d'environnements sécuritaires et inclusifs par la remise du prix Ensemble contre l'intimidation	MFA	MEQ	117 k\$
21	Mettre sur pied des activités de sensibilisation sur l'importance d'entretenir des relations exemptes d'intimidation et de favoriser un environnement accueillant dans les habitations collectives pour personnes âgées	MSSS	MJQ (BLCHT), AQDR, RQRA, RQOH	300 k\$
22	Produire et rendre disponibles des outils visant à sensibiliser la population à l'intimidation dont peuvent être victimes les personnes handicapées	OPHQ	—	60 k\$
23	Soutenir l'acquisition de connaissances sur le phénomène de l'intimidation homophobe et transphobe en région	MJQ (BLCHT)	Chercheuses, chercheurs et partenaires du milieu communautaire actifs dans le domaine de la lutte contre l'homophobie et la transphobie	50 k\$
24	Élaborer une trousse d'outils pour soutenir les divers milieux engagés dans la lutte contre l'intimidation à caractère homophobe et transphobe	MJQ (BLCHT)	Chercheuses, chercheurs et partenaires du milieu communautaire actifs dans le domaine de la lutte contre l'homophobie et la transphobie	50 k\$
25	Actualiser la trousse média sur l'intimidation en fonction des données les plus à jour	MFA	INSPQ, membres du Comité de travail interministériel sur l'intimidation	168 k\$
MESURE DESTINÉE AUX MILIEUX AUTOCHTONES				
26	Élaborer et soutenir des projets et des initiatives visant à prévenir et à contrer l'intimidation auprès des élèves, des étudiants et des étudiantes autochtones	MEQ, MES	—	2,0 M\$

RÉFÉRENCES

1. QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA FAMILLE. Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018, [En ligne], [s. l.], Le Ministère, c2015, 60 p. [<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/plan-action-intimidation-2015.pdf>].
2. QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA FAMILLE. Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018. Bilan final, 31 mars 2019, [En ligne], [s. l.], Le Ministère, c2019, 68 p. [<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/bilan-plan-action-15-18.pdf>].
3. TRAORÉ, Issouf, et autres. Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2016-2017. Résultats de la deuxième édition, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, c2018, L'adaptation sociale et la santé mentale des jeunes, 188 p. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-sur-la-sante-des-jeunes-du-secondaire-2016-2017-resultats-de-la-deuxieme-edition-tome-2-ladaptation-sociale-et-la-sante-mentale-des-jeunes.pdf>].
4. QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA FAMILLE. Résumé des consultations publiques pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation, [En ligne], [s. l.], Le Ministère, c2020, 25 p. [https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/191-013_Resume_consultations_intimidation.pdf].
5. QUÉBEC. Loi sur l'instruction publique (chapitre I 13.3) : à jour au 15 juin 2020, [En ligne], [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2020, art. 13, par. 1.1. [legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/I-13.3] (Consulté en novembre 2020).
6. GRAVEL, Marie-Andrée. « La cyberintimidation et les expériences de victimisation », [En ligne], Données sociodémographiques en bref, vol. 22, n° 1, octobre 2017, p. 9-15. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/la-cyberintimidation-et-les-experiences-de-victimisation.pdf>].
7. ACADÉMIE DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE. NETendances 2018 – L'usage des médias sociaux au Québec, [En ligne], 2020. [<https://transformation-numerique.ulaval.ca/enquetes-et-mesures/netendances/netendances-2018-usage-des-medias-sociaux-au-quebec/>] (Consulté en octobre 2020).
8. ACADÉMIE DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE. NETendances 2019 – La famille numérique, [En ligne], 2020. [<https://transformation-numerique.ulaval.ca/enquetes-et-mesures/netendances/netendances-2019-la-famille-numerique/>] (Consulté en octobre 2020).
9. LEGAULT, Jean-Benoit. « Les réseaux sociaux ne dépriment pas les ados », [En ligne], La Presse, 24 octobre 2019. [<https://www.lapresse.ca/societe/sante/enfants/201910/24/01-5246748-les-reseaux-sociaux-ne-depriment-pas-les-ados.php>] (Consulté en octobre 2020).
10. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. L'intimidation : de quoi parle-t-on?, [En ligne], 2020. [<https://www.inspq.qc.ca/intimidation/de-quoi-parle-t-on>] (Consulté en octobre 2020).
11. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. L'intimidation vécue par les jeunes, [En ligne], 2020. [<https://www.inspq.qc.ca/intimidation/jeunes>] (Consulté en octobre 2020).
12. CAMIRAND, Hélène, et Jeanne Françoise KAYIBANDA. Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2016-2017. Fascicule multithématique. Étude des principaux facteurs associés au sommeil insuffisant, à la violence à l'école et au risque de décrochage scolaire chez les jeunes, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, c2019, 54 p. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-sante-jeunes-secondaire-2016-2017-fascicule-multithematique-etude-principaux-facteurs-associes-sommeil-insuffisant-violence-ecole-risque-decrochage-scolaire-jeunes.pdf>].

13. BEAUMONT, Claire, Danielle LECLERC et Eric FRENETTE. Évolution de divers aspects associés à la violence dans les écoles québécoises 2013-2015-2017, [En ligne], Québec, Université Laval, Faculté des sciences de l'éducation, Chaire de recherche Bien-être à l'école et prévention de la violence, c2018, 48 p. [https://www1.sites.fse.ulaval.ca/fichiers/site_chaire_cbeaumont/documents/RAPPORT-FINAL-2013-2015-2017.pdf].
14. RSEQ. Rapport annuel 2018-2019, [En ligne], Montréal, RSEQ, [s. d.], 42 p. [[rseq.ca/media/2236950/rapport_annuel-spread-2019.pdf](https://www.rseq.ca/media/2236950/rapport_annuel-spread-2019.pdf)].
15. PARENT, S., et M.-P. Vaillancourt-Morel. "Magnitude and Risk Factors for Interpersonal Violence Experienced by Canadian Teenagers in the Sport Context", *Journal of Sport and Social Issues*. [À paraître].
16. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. Facteurs de risque, [En ligne], modifié le 5 avril 2018. [<https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/la-violence-envers-les-athletes-dans-un-contexte-sportif/facteurs-de-risque>] (Consulté en octobre 2020).
17. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. Intimidation en contexte sportif, [En ligne], 2020. [<https://www.inspq.qc.ca/intimidation/jeunes/intimidation-en-contexte-sportif>] (Consulté en octobre 2020).
18. JEUNESSE, J'ÉCOUTE. Comprendre les stéréotypes, préjugés et la discrimination, [En ligne]. [<https://jeunessejecoute.ca/information/accueillir-les-differences-quoi-faire-contre-les-prejuges/>] (Consulté en octobre 2020).
19. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. L'intimidation envers les personnes âgées, [En ligne], 2020. [<https://www.inspq.qc.ca/intimidation/personnes-aiees>] (Consulté en octobre 2020).
20. SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA. Aperçu des approches de lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation, [En ligne], modifié le 19 novembre 2018. [<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2018-ddrss-blyng-cybrblyng/index-fr.aspx>] (Consulté en octobre 2020).
21. QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA JUSTICE. Rapport : enquête téléphonique sur la perception et les attitudes de la population québécoise à l'égard des réalités LGBT, [En ligne], [s. l.], [Le Ministère], 2017, 38 p. [https://www.justice.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/contenu/documents/Fr_francais_/centredoc/rapports/ministere/homophobie/RapportFinal_SondageHomophobie_MJQ_INFRAS.pdf].
22. SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA. Qu'est-ce que la cyberintimidation?, [En ligne], modifié le 4 octobre 2018. [<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/ntnl-scrt/cbr-scrt/cbrbllng/prnts/cbrbllng-fr.aspx>] (Consulté en octobre 2020).
23. QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA JUSTICE. Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022, [En ligne], [s. l.], [Le Ministère], c2017, 27 p. [https://www.justice.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/contenu/documents/Fr_francais_/centredoc/publications/ministere/plans-actions/Plan_action_gouvernemental_lutte_contre_homophobie_transphobie_2017-2022.pdf].
24. QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA FAMILLE. SECRÉTARIAT AUX AÎNÉS. Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022, [En ligne], [s. l.], [Le Ministère], c2017, 85 p. [<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/aiee/F-5212-MSSS-17.pdf>].
25. DUGAS, Lucie, et Patricia LAMOTTE. La maltraitance envers les personnes avec incapacité : recension des écrits et portrait statistique, [En ligne], Drummondville, Office des personnes handicapées du Québec, Direction de l'évaluation, de la recherche et des communications, 2015, 44 p. [https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Etudes__analyses_et_rapports/RAP_maltraitance_2014.pdf].

26. QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION. Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion, [En ligne], [s. l.], [Le Ministère], c2015, 61 p. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/politiques/PO_ensemble_quebec_MIDI.pdf].
27. QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION. Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion. Glossaire, [En ligne], [s. l.], [Le Ministère], c2015, 11 p. [www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/Glossaire_ImmigrationParticipationInclusion.pdf].
28. QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION. Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 20162021, [En ligne], [s. l.], [Le Ministère], c2015, 67 p. [www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/Strategie_ImmigrationParticipationInclusion.pdf].
29. QUÉBEC. SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023, [En ligne], [s. l.], Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, c2018, 65 p. [www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/plan-violence18-23-access.pdf].
30. QUÉBEC. SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021, [En ligne], [s. l.], Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, c2016, 62 p. [www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Brochure_Violences_Sexuelles.pdf].
31. QUÉBEC. Loi sur les normes du travail (chapitre N-1.1) : à jour au 14 juin 2020, [En ligne], [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2020, art. 81.18. [[N-1.1 - Loi sur les normes du travail \(gouv.qc.ca\)](#)] (Consulté en octobre 2020).

INTIMIDATION.GOUV.QC.CA